



# L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2003



Centre canadien de politiques alternatives



# Introduction

## **Le gouvernement fédéral : un budget équilibré, une dette sociale**

Le budget que le gouvernement fédéral présentera, ce mois-ci, sera le premier budget de John Manley et le dernier sous la gouverne du Premier ministre Jean Chrétien.

Le prédécesseur de M. Manley, Paul Martin, avait sérieusement promis d'équilibrer le budget, « peu importe ce qu'il adviendra », et il l'a fait. Le déficit fédéral a été éliminé entre 1993 et 1998, surtout en réduisant les services et les transferts aux personnes, aux familles et aux collectivités. Il y a eu des coupes massives dans le programme de l'assurance-emploi et Ottawa a réduit les transferts que les provinces utilisaient pour payer les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale. Une fois la poussière retombée, les écarts de revenu entre les Canadiennes et Canadiens avaient augmenté et la pauvreté aussi<sup>1</sup>.

Les effets de la croissance de l'emploi dans son ensemble ont été beaucoup moins importants pour réduire la pauvreté des enfants et des familles que bon nombre de gens le réalisent. Bien que les revenus soient en hausse depuis quatre années consécutives, le revenu familial net a à peine atteint le niveau de 1980<sup>2</sup>. Les revenus des mieux nantis a augmenté beaucoup plus rapide-

ment que ceux des familles à faible et moyen revenus. Les statistiques les plus récentes indiquent qu'au Canada, presque un enfant sur cinq vit toujours dans la pauvreté<sup>3</sup>.

Quand on est responsable du portefeuille des finances après Paul Martin, on doit se sentir un peu comme celui qui reçoit une voiture sport coûteuse mais dont la plupart des paiements restent à faire. À l'exception d'un budget équilibré, M. Manley a hérité d'une autre chose de son prédécesseur : une dette sociale d'importance qui doit être remboursée. Cette dette doit être payée aux Canadiennes et Canadiens qui ont sacrifié de nombreux programmes sociaux et mesures de soutien qui leur tenaient à cœur pour que Paul Martin puisse atteindre son objectif. Les demandes de remboursement se font toujours de plus en plus pressantes. Pendant ce temps, Jean Chrétien semble être préoccupé, à juste titre, de l'héritage qu'il laissera en tant que premier ministre.

Ajoutez à ces considérations le fait que l'économie canadienne est étonnamment forte et l'on pourrait s'attendre à ce que le budget fédéral de cette année amorce l'imposante tâche de rebâtir les programmes sociaux éventrés par les coupures des années 1990. En effet, le Discours du Trône de l'automne dernier a fait un certain nombre de gestes vagues dans la direction du réinvestissement social et un véritable op-



timiste pourrait conclure que le budget de 2003-2004 livrera la marchandise sur les promesses qui ont été faites en allouant de nouvelles dépenses dans le cadre d'un programme activiste renouvelé.

Mais en fait, les possibilités que le gouvernement fédéral fasse l'une de ces choses sont extrêmement faibles.

Si les Canadiennes et Canadiens ont appuyé les coupures dans les dépenses des années 1990, elles et ils l'ont fait pour que le budget soit équilibré; toutes les preuves indiquent que les Canadiennes et Canadiens n'appuient pas les coupures dans les programmes comme telles. Par conséquent, pour le gouvernement fédéral, un budget équilibré représentait à la fois une victoire politique majeure et un problème possible immense. Il avait fondé sa preuve pour couper dans les programmes sur la nécessité d'éliminer le déficit. Une fois le déficit disparu, comment pourrait-il continuer à ignorer les demandes publiques pour augmenter les dépenses?

## **Ils ne peuvent pas faire erreur pendant aussi longtemps**

La « solution » du gouvernement contenait deux grands éléments; tous deux sont présentés en détail dans la section sur les paramètres macroéconomiques et fiscaux de ce document. La première était un ensemble de réductions d'impôt sérieuses introduit en 2000; la deuxième était l'utilisation constante, par le gouvernement, de mesures de prestidigitations budgétaires pour sous-représenter sérieusement la marge de manœuvre fiscale existante.

Chaque année depuis 1995, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a rejeté les programmes de coupes massives du gouvernement fédéral, son obsession avec un budget équilibré et ses méthodes comptables de maquillage.

En fait, bon nombre des idées dans les ABGF précédentes, qui ont toujours reflété les avis d'un large éventail de la société canadienne, apparaissent maintenant sur l'écran radar de la politique gouvernementale. Alors que le gouvernement Chrétien a permis à l'assurance-maladie de plonger dans une crise largement causée par un manque de financement et de responsabilisation sur la manière dont les provinces dépensent les transferts fédéraux, l'ABGF a proposé des niveaux de financement plus élevés pour la santé et un système de prestation bonifié et plus transparent que le TSC, et ce chaque année depuis le début de notre projet : le conseil national de la santé proposé dans le rapport de la Commission Romanow et accepté, plus tôt ce mois-ci, lors de la réunion des premiers ministres sur les soins de santé. L'ABGF avait déjà proposé la création d'un tel organisme en 1997.

## **L'ABGF : très réaliste**

Cette année, l'ABGF montre ce que le gouvernement fédéral pourrait faire s'il était vraiment engagé à rembourser la dette sociale qui s'est accumulée pendant les années 1990. Notre plan est fondé sur l'hypothèse de base voulant que le budget fédéral et les décisions gouvernementales en matière de politiques en général soient des



outils pour aider à bâtir le genre de pays que nous voulons. Par contraste, année après année, le gouvernement a choisi de laisser tomber ces outils et de renoncer à ses responsabilités sociales.

Quel genre de pays voulons-nous? Ce document reflète nos priorités. L'ABGF nous donnerait une économie vigoureuse et viable avec un gouvernement qui joue un rôle de premier plan pour protéger et renforcer les soins de santé publics, réduire les inégalités, développer de nouveaux programmes sociaux comme les garderies et la construction de logements sociaux.<sup>5</sup>

L'ABGF inclut une caisse d'implantation de Kyoto, globale et tournée vers l'avenir. Cette caisse, créée à partir du surplus de 2003-2004 et qui serait utilisée sur une période de sept ans, place de véritables ressources dans l'implantation de Kyoto, ressources qui permettent au Canada d'être à la fois efficace pour atteindre ses objectifs et qui ne nuisent pas à l'économie. En fait, les investissements de la caisse dans les technologies écologiques aideraient à faire du Canada un leader mondial des industries de pointe viables.

Nous commençons par énoncer nos objectifs sur le plan des programmes, puis nous obtenons les revenus nécessaires pour les atteindre. (Tout à fait à l'opposé d'un budget « imposer et dépenser », notre budget est fondé sur les programmes et les dépenses.)

Nous mettons fin aux manœuvres fiscales du gouvernement fédéral, y compris la pratique d'utiliser le surplus de l'AE pour financer n'importe quoi sauf la formation

et les prestations pour les chômeuses et chômeurs.

En cette période où la toute dernière ronde de scandales comptables des entreprises est encore fraîche dans notre esprit, l'ABGF se démarque encore plus : dans un sens restreint, parce qu'elle est fondée sur des évaluations économiques claires et précises; au sens plus large, parce que notre budget reconnaît la dette sociale qui plane maintenant sur le Canada et commence à la rembourser.

## Notes

- <sup>1</sup> *Whatever Happened to Social Development?* Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes par le Conseil canadien de développement social, le 21 mai 2002
- <sup>2</sup> *Social Watch Canada 2003 Report*. CCPA et Institut Nord-Sud.
- <sup>3</sup> *Putting Promises into Action*, mémoire présenté au Comité permanent des finances, sept. 2002, par Laurel Rothman, Campagne 2000
- <sup>4</sup> *Rags and riches*
- <sup>5</sup> L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral continue de partager le point de vue du Canada anglais selon lequel le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important en matière de politiques économiques, sociales et culturelles, dans l'établissement d'institutions culturelles nationales, dans la mise en application de normes applicables aux programmes sociaux et dans l'établissement d'une forte économie nationale. Toutefois, ce rôle ne doit pas nuire à l'expression de l'identité nationale des Québécois et des Québécoises ni à l'exercice de leurs droits sociaux. L'important, pour le Canada anglais, devrait être de déterminer non pas s'il y a lieu de tenir compte du caractère distinct du Québec mais bien quelles mesures peuvent être prises pour en tenir compte.  
Tant que les relations entre le Québec et le Canada n'auront pas été mieux définies, l'ABGF



## L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2003

reconnaîtra, en matière de relations financières fédérales-provinciales, qu'il faut prendre avec le Québec des dispositions spéciales qui peuvent ne pas être accessibles aux autres provinces. Nous reconnaissons la primauté du Québec dans son ressort en matière de politique sociale et son droit de se désengager des programmes fédéraux-provinciaux dans ce domaine. Pour le reste du Ca-

nada, nous reconnaissons une responsabilité partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral, celui-ci devant donner le pas au financement des programmes sociaux ainsi qu'établir et mettre en application des normes nationales. Il serait possible d'appliquer des normes communes dans l'ensemble du Canada, y compris le Québec, en négociant une charte sociale.

# Faits saillants de l'ABGF

## Approche macroéconomique et fiscale

- Le surplus est beaucoup plus important que le reconnaît le gouvernement fédéral. Au moyen d'hypothèses très conservatrices, nous identifions une marge de manœuvre importante pour les prochaines années budgétaires.
- Néanmoins, la capacité du gouvernement fédéral de répondre à la dette sociale qui est l'héritage des années 1990 est limitée par les coupures d'impôt d'importance annoncées en 2000. En rétrospective, ces réductions d'impôt ont été une énorme erreur.
- Nous annulerions les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers de 2000 au besoin, sur trois ans, pour permettre aux dépenses de programmes de répondre aux besoins urgents des Canadiennes et Canadiens.
- Nous maintiendrions un budget équilibré chaque année, en l'absence de récession.
- L'ABGF rebâtirait les dépenses de programmes comme part du PIB de 11,6 % à 13,2 % d'ici 2005-2006. La dette continue de chuter comme part du PIB à moins de 40 % d'ici 2005-2006.

## Soins de santé

- Des hausses annuelles de 5,5, 6,5 et de 7,5 milliards de dollars dans les dépenses des soins de santé au cours des trois prochaines années budgétaires. Ces chiffres s'ajoutent aux fonds promis dans l'Accord de septembre 2000; au cours de la troisième année, la contribution fédérale aux dépenses totales pour la santé des provinces et territoires atteindraient 23 %.
- Assurer une plus grande responsabilisation en remplaçant le TCSPC par une Caisse nationale d'investissement dans la santé; liant des conditions aux transferts fédéraux pour voir au respect des normes nationales; exigeant des gouvernements provinciaux de documenter et rapporter publiquement la manière dont les transferts ont été utilisés.
- Assujettir tous les services de soins à domicile et de soins palliatifs à la *Loi canadienne sur la santé*. Créer une agence nationale pour les médicaments et commencer à élaborer un régime national d'assurance-médicaments.
- Faire attention aux déterminants plus larges pour la santé et mettre en œuvre des mesures budgétaires pour réduire la pauvreté et les inégalités, améliorer le logement, fournir des programmes de développement de la petite enfance et proté-



ger l'environnement. Toutes ces mesures contribueraient à améliorer la santé des Canadiennes et Canadiens et, à long terme, à réduire les coûts des soins de santé.

## Assurance-emploi

- <sup>a</sup> Équilibrer le Caisse de l'AE, dépenser tous ses fonds pour soutenir le revenu des personnes en chômage. Des améliorations pour accroître le soutien au congé parental, à la formation et à la bonification des prestations.

## Enfants et familles

- Augmenter la prestation fiscale pour enfants du Canada par 1 195 \$ par enfant en 2004. Le supplément pour les jeunes enfants passerait de 237 \$ par mois à 425 \$ et l'augmentation pour les familles de trois enfants et plus passerait de 83 \$ à 150 \$ par enfant. Ces changements prendraient effet immédiatement; les prestations continueraient d'augmenter au cours des ans.
- Un nouvel investissement majeur totalisant 9 milliards de dollars sur trois ans pour les soins et l'éducation de la petite enfance. En trois ans, le financement fédéral aura atteint 5 milliards de dollars par année; dans cinq ans, un programme universel pourrait être créé.
- Équilibrer la caisse de l'assurance-emploi pour améliorer les prestations d'AE couvrant la grossesse et le congé parental pour les nouveaux parents et les parents adoptifs avec des taux d'indemnisation de 80 %; l'objectif vise à permettre à tous les

ménages d'avoir le choix de fournir des soins parentaux aux jeunes enfants jusqu'à l'âge d'un an.

## L'environnement

- La Caisse d'implantation de Kyoto fournirait 1,25 milliard de dollars par année au cours des sept prochaines années pour fournir de la formation et des prestations aux travailleuses et travailleurs de l'énergie déplacés, investir dans de nouvelles technologies écologiques et faire du Canada un chef de file mondial des industries viables.
- De nouveaux fonds pour nettoyer les mines abandonnées et les secteurs contaminés et pour créer de nouveaux parcs et secteurs protégés.

## Logement

- 2 milliards de dollars sur trois ans pour de nouveaux logements, y compris un programme de subventions flexibles pour aider les provinces et les municipalités qui travaillent avec des organisations d'habitations communautaires.

## Équité fiscale

- Implanter un impôt sur les transferts intergénérationnels de plus de un million de dollars. Renverser les changements faits à l'impôt sur les gains en capital depuis 2000.

## Enseignement postsecondaire

- Un nouveau système national de subventions fondées sur les besoins et financées à 750 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années.

# Perspectives macroéconomiques et paramètres fiscaux

## Économie : un optimisme prudent

Ces dernières années, la situation financière du gouvernement fédéral a tiré profit de la performance relativement solide de l'économie canadienne. Notre économie a généralement fait fi des préoccupations mondiales d'instabilité financière et de guerre au Moyen-Orient et a maintenu une croissance modérément vigoureuse. Tant en 2001 qu'en 2002, la croissance du PIB canadien a été plus forte que celle des autres économies du G7 et, d'après les prévisions, cette tendance se maintiendra pour les deux prochaines années. L'écart de performance économique entre le Canada et les États-Unis est tout particulièrement frappant – et s'observe surtout au niveau des résultats du marché du travail. En effet, l'économie canadienne a produit 560 000 nouveaux emplois en 2002, contre une perte nette de plus de 100 000 emplois pour l'économie américaine. La proportion de la population active canadienne en emploi (taux d'emploi) est aujourd'hui supérieure à celle des États-Unis pour la première fois en vingt ans.

Grâce à cette performance économique raisonnablement vigoureuse, la situation financière du gouvernement fédéral du Canada est meilleure que celle de la plu-

part des autres pays industrialisés. D'après les prévisions de l'OCDE, le Canada sera la seule économie du G7 à produire un surplus pour l'exercice financier 2002-2003, tandis que les principaux pays développés afficheront un déficit moyen supérieur à 2 pour cent de leur PIB.

Comme en fait état la *Mise à jour économique et financière* du gouvernement fédéral (octobre 2002), les prévisionnistes du secteur privé estiment la croissance du PIB réel du Canada à 3,4 pour cent pour l'exercice financier en cours (2002-2003) et ils anticipent une croissance réelle de 3,5 pour cent en 2003-2004 et de 3,0 pour cent pour les années suivantes. Pour soutenir ses propres projections fiscales, résumées au tableau 1, l'Alternative budgétaire du gouvernement fédéral fait appel à des hypothèses macroéconomiques identiques (y compris aux prévisions consensuelles du secteur privé en termes de niveau de prix nominal et de taux d'intérêt sur la dette fédérale).

Ces perspectives macroéconomiques modestement optimistes doivent cependant être teintées de prudence à plusieurs points de vue. En plus de risquer d'entraîner un conflit beaucoup plus large, une attaque menée par les États-Unis contre l'Irak pourrait avoir toutes sortes de répercussions considérables sur l'économie mondiale : flambée des prix sur le marché mon-





**Tableau 1**  
**Hypothèses macroéconomiques**

Exercice financier	2001-2002 (réel)	2002-2003	2003-2004	2004-2005 et suivantes
Croissance réelle du PIB	1,4 %	3,4 %	3,5 %	3,0 %
Inflation du PIB	-0,2 %	1,1 %	2,3 %	1,9 %
Revenus en % du PIB <sup>1</sup>	15,8 %	15,2 %	15,2 %	15,2 %
«Statu quo» des dépenses de programme <sup>2</sup>	126,7 G\$	134,3 G\$	140,7 G\$	146,6 G\$ <sup>4</sup>
Taux d'intérêt moyen sur la dette fédérale	7,0 %	6,6 %	6,8 %	6,9 %
Solde budgétaire sous-jacent du «statu quo» <sup>3</sup>	8,9 G\$	7,3 G\$	10,2 G\$	13,8 G\$ <sup>4</sup>

Les cases ombragées indiquent des hypothèses identiques aux estimations publiées par le ministère des Finances du Canada dans sa *Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002.

1. Statu quo des recettes fédérales seulement; ne tient pas compte des hausses d'impôt progressives présentées dans l'Alternative budgétaire.
2. Dépenses de programme selon les projections du ministère des Finances du Canada et excluant d'éventuelles nouvelles dépenses de programme.
3. Solde budgétaire prévu si aucun changement n'intervient dans les politiques fiscales ou de dépenses.
4. 2004-2005.

dial de l'énergie, conséquences graves sur les perceptions et les comportements des consommateurs et des entreprises, ponctions sur les finances des gouvernements participant au conflit. Même s'il n'y a pas de guerre, la baisse de confiance récente des consommateurs américains et canadiens, ajoutée aux perturbations qui continuent d'affecter les marchés financiers, risque d'agir à la baisse sur la demande globale pour les prochaines années. Et comme la qualité moyenne des nouveaux emplois créés au Canada se détériore (la proportion d'emplois à temps partiel est en hausse et la croissance du revenu moyen est généralement faible), l'augmentation bienvenue du nombre total d'emplois de l'année dernière ne s'est pas traduite une augmentation proportionnelle du revenu familial – ni des revenus du gouvernement.

L'économie canadienne laisse de toute évidence beaucoup à désirer du point de vue de ceux et celles qui se préoccupent d'égalité, de sécurité sociale et de durabilité environnementale. Relativement à ces questions ainsi qu'à d'autres, la série de mesures proposée par l'Alternative budgétaire du gouvernement fédéral démontre justement une volonté de faire en sorte que la croissance économique se traduise par une véritable progression de la situation humaine et environnementale.

Cependant, pour ne pas déborder le cadre des limites financières du gouvernement fédéral, il est raisonnable d'adopter les mêmes hypothèses optimistes et prudentes que ce dernier a lui-même incorporées dans ses documents prébudgétaires.



## Un surplus fédéral encore abusivement sous-estimé

Malgré la performance macroéconomique relativement résistante du Canada, les représentants du ministère des Finances affichent (en public, en tout cas) un pessimisme constant lorsqu'il est question de la latitude permise par les coffres fédéraux pour de nouvelles initiatives fiscales. En octobre, le ministre des Finances John Manley a présenté la *Mise à jour économique et financière* annuelle du gouvernement, qui annonçait que le gouvernement anticipait un surplus de seulement 1,0 milliard de dollars pour l'exercice financier en cours, puis d'à peine 3 milliards de dollars par année pour les deux exercices financiers suivants. Suivant des pratiques ministérielles désormais devenues courantes, les estimations de John Manley ont été rajustées par la soustraction d'une «réserve pour éventualités» annuelle de 3 milliards de dollars et de provisions diverses découlant d'hypothèses économiques ultra-prudentes.

L'ironie, c'est que ces projections pessimistes ont été publiées à peine quelques semaines après l'annonce des résultats officiels du gouvernement pour l'exercice financier 2001-2002. Pour cette année-là, le gouvernement a enregistré un surplus de 8,9 milliards de dollars – dépassant de beaucoup les estimations officielles du ministère des Finances. Or, en 2001-2002, l'économie canadienne vacillait au bord d'une récession, le marché du travail stagnait et la confiance des consommateurs et des investisseurs chancelait. Par con-

traste, cette année, l'économie a connu une croissance solide, les nouveaux emplois se sont créés en plus grand nombre qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire du pays et les perspectives économiques en général sont infiniment plus positives – mais le gouvernement fédéral persiste à essayer de faire croire aux Canadiens que son important surplus budgétaire est destiné à s'envoler. Pour quiconque est doté d'un certain sens des proportions, il est évident que les chiffres ont encore été trafiqués, fidèlement à la stratégie à long terme du ministère des Finances afin de refroidir les attentes financières des Canadiens.

En fait, le gouvernement fédéral a dépassé ses objectifs budgétaires officiels pendant huit années consécutives, les surpassant même de 15 milliards de dollars en une seule année. Le but de cet exercice est de sous-estimer la véritable vigueur des finances du gouvernement afin de refroidir les attentes par rapport aux nouvelles dépenses ou aux réductions d'impôt. Lorsqu'il s'avère que les résultats finaux sont largement supérieurs aux objectifs budgétaires officiels, le ministre des Finances se targue invariablement de pratiquer une «gestion prudente des finances». Toutefois, à long terme, l'aboutissement de cette démarche délibérément trompeuse est que les projections du ministère canadien des Finances (exposées dans les mises à jour économiques et les budgets) ne fournissent plus une représentation exacte de la véritable situation financière du gouvernement. Par exemple, au cours des trois derniers exercices financiers (1999-2000 à 2001-2002), le gouvernement fédéral a cumulé



un surplus de 39,7 milliards de dollars, dépassant de plus de cinq fois les estimations officielles (qui suggéraient un surplus cumulé de 7,5 milliards de dollars sur trois ans).<sup>1</sup>

En se fondant sur les mêmes hypothèses macroéconomiques que la *Mise à jour économique et financière* d'octobre, l'Alternative budgétaire prévoit que le gouvernement enregistrera des surplus beaucoup plus importants (si aucun changement majeur n'intervient dans les dépenses de programme et les politiques fiscales) que ne veut l'admettre le ministre des Finances. Nos estimations tiennent compte d'une diminution notable des recettes gouvernementales en pourcentage du PIB nominal. Ce pourcentage a déjà diminué par rapport au sommet de 17,4 pour cent qu'il a connu en 1997-1998 (année où le gouvernement a équilibré son budget), pour s'établir à 15,8 pour cent en 2001-2002. Le ministère des Finances prévoit qu'il diminuera encore pour l'exercice financier en cours, à 15,2 pour cent.

Cette diminution des recettes fédérales en proportion du PIB est attribuable aux répercussions structurelles des réductions d'impôt du fédéral (notamment des importantes réductions annoncées en 2000 au titre de l'impôt des particuliers et des sociétés). Elle est également attribuable, cette année, à d'autres facteurs cycliques, notamment à l'impact du ralentissement boursier sur les revenus en gain de capital.

Par mesure de prudence, nous avons pris pour hypothèse que cette diminution des recettes fédérales sera *permanente* en l'absence d'une augmentation d'impôt com-

pensatoire. Autrement dit, nous avons pris pour hypothèse que ce déclin est surtout attribuable à l'impact structurel des réductions d'impôt des Libéraux, plutôt qu'à l'impact cyclique du ralentissement boursier, à la faiblesse des profits des entreprises et à d'autres facteurs temporaires. Dans la réalité, cependant, il est pratiquement certain que les recettes fédérales augmenteront au moins légèrement en pourcentage du PIB, quand la croissance économique aura repris et que le gouvernement fédéral aura digéré l'impact non récurrent des remboursements d'impôt attribuables au ralentissement des marchés boursiers et à d'autres sorties de fonds temporaires.

Même en tenant compte de cette diminution présumée du taux global d'imposition et en autorisant les hausses prévues au budget au titre des dépenses de programme (plus de 7 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours), le gouvernement se constituera tout de même un coussin financier considérable qui, d'après nos estimations, atteindra 7,3 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours (2002-2003) (voir le tableau 1).<sup>2</sup> Ce coussin ne pourra que devenir encore plus moelleux au cours des années subséquentes, puisque les recettes augmenteront au rythme de la croissance économique et que l'importance relative des frais de service de la dette diminuera en même temps que la dette (en pourcentage du PIB). Nos perspectives financières selon l'hypothèse du «statu quo» (aucun changement majeur aux politiques de dépenses et fiscales) prévoient que le surplus sous-jacent du fédéral grimpera à 10 milliards de dollars en 2003-2004



et à 14 milliards de dollars en 2004-2005. Ainsi, sur trois ans (2002-2003 à 2004-2005), nos estimations suggèrent un surplus cumulatif de plus de 30 milliards de dollars – c'est-à-dire 4,5 fois plus que les prévisions officielles. Et vu l'exactitude relative des estimations passées, on peut sans doute prendre pour acquis que nos projections optimistes sont plus fiables que les projections délibérément sous-estimées du ministère des Finances du Canada.

## **Des réductions d'impôt désastreuses**

Bien qu'il soit vrai que le gouvernement fédéral jouisse d'un solde budgétaire considérablement plus étoffé que ce que le ministre des Finances voudrait bien admettre publiquement, il est également vrai que le gouvernement sera appelé à répondre à une série sans précédent de revendications publiques urgentes en vue d'investissements dans les services essentiels et les infrastructures – et que le fait de répondre à ces demandes imposera des pressions limitées à la capacité financière courante du gouvernement.

En tête de liste, naturellement, figure la demande d'augmentation du financement fédéral dans la santé, suite à la publication du rapport Romanow et à l'accumulation de preuves démontrant qu'une crise multidimensionnelle sévit dans ce secteur. Le commissaire Romanow suggère d'augmenter de plus de 15 milliards de dollars sur trois ans le financement du fédéral à destination de programmes de santé ciblés. Plusieurs observateurs du système public,

y compris les commanditaires de l'Alternative budgétaire, estiment cette somme insuffisante.

Parallèlement, plusieurs autres priorités sociales, environnementales et économiques appellent aussi à la prise de mesures fédérales rapides et étoffées. Le Protocole de Kyoto a été symboliquement ratifié par la Chambre des communes. Cependant, il faut encore que le gouvernement mette d'importantes ressources de côté pour permettre la transition du Canada vers des bases économiques plus durables. C'est essentiel si le Canada veut avoir de la crédibilité dans son engagement à atteindre les objectifs du protocole – et à les atteindre d'une manière économiquement avantageuse plutôt que dommageable.

Les autres grandes priorités sociales à inscrire au plan financier du gouvernement fédéral doivent comprendre les services de garderie, la restauration des logements sociaux, une contribution à la réparation des infrastructures physiques en délabrement (à commencer par le réseau public de distribution d'eau) et des ressources pour améliorer les conditions sociales et de santé des peuples autochtones du Canada.

Cette myriade de revendications urgentes, légitimes et coûteuses est l'héritage d'une décennie de sous-investissement dans les nécessités économiques et sociales fondamentales des Canadiens. Le gouvernement a repris le contrôle de la dette du Canada, et ce, d'une manière incroyablement rapide : en pourcentage du PIB, la dette a diminué du tiers en cinq ans seulement. Cependant, parce qu'il a adopté la manière forte et unilatérale afin de relever





ce défi financier, le gouvernement a créé une dette sociale énorme et insoutenable : une obligation colossale que nous sommes maintenant obligés, en tant que société, de rembourser aussi sûrement que nous devons rembourser nos dettes individuelles. Le gouvernement Libéral est naturellement mal à l'aise face à l'expression d'autant de crainte et de colère de la part du public relativement aux nécessités de la vie moderne que les Canadiens tenaient pour acquises – comme la sécurité de l'eau potable et l'accès aux soins de santé urgents. Toutefois, il a fait tout ce qu'il fallait pour en arriver là. Le gouvernement a la responsabilité morale et politique évidente de guider les Canadiens dans un effort massif axé sur la reconstruction des fondations sociales et environnementales qui ont été gravement endommagées par sa guerre historique mais unilatérale au déficit dans les années 1990.

Dans ce contexte, les choix du gouvernement fédéral ont été atrocement limités par les réductions d'impôt historiques instaurées après l'équilibre budgétaire de 1997. Au lieu de consacrer les nouveaux surplus à la tâche pressante consistant à réparer les dommages sociaux entraînés par les coupures sans précédent des années d'avant, les Libéraux – avec un œil sur leur opposition conservatrice – ont préféré inscrire la réduction des impôts en tête de liste de leurs priorités. Les réductions d'impôt concoctées dans le budget de février 2000 ont été encore plus importantes et elles ont été accélérées par la « mise à jour budgétaire » préélectorale d'octobre suivant. Le gouvernement a autorisé une réduction

considérable de l'impôt des particuliers et des sociétés, de même qu'une série de mesures – parfois judicieuses (comme la bonification de la prestation pour enfants), mais la plupart du temps désastreuses (comme le scandaleux manque à gagner de plus de 2 milliards de dollars attribuable à l'augmentation de l'exonération des gains en capital).

La valeur de ces réductions d'impôt pour le Canadien moyen a été surévaluée : malgré les efforts des Libéraux afin de destiner les économies d'impôt aux ménages à faible et à moyen revenu, ce sont surtout les contribuables à revenu élevé qui les ont raflées – pour la raison toute simple que ce sont eux qui payent le plus d'impôt dans notre structure fiscale progressive. Pendant ce temps, les réductions d'impôt ont eu un impact négatif indéniable sur le solde budgétaire du fédéral. La capacité du gouvernement à répondre aux revendications publiques appelant à un réinvestissement dans les programmes et services essentiels a été compromise par les dizaines de milliards de dollars qui se perdent chaque année grâce à cause des réductions d'impôt de 2000. D'ailleurs, cette mesure faisait sans doute partie de la stratégie du gouvernement Libéral et de ses partisans du milieu financier et des affaires. En donnant rang de priorité à ces énormes réductions d'impôt sur plusieurs années après l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le gouvernement a sabré sa propre capacité financière globale et il s'est lié les mains par rapport aux demandes de nouvelles dépenses. Le résultat permanent – et délibéré – a été de



réduire la flexibilité du gouvernement fédéral.

Aux élections fédérales de 1997 et de 2000, les Libéraux avaient promis une démarche «équilibrée» afin de répartir les surplus budgétaires à long terme à parts égales entre les programmes sociaux, d'une part, et les réductions d'impôt et le remboursement de la dette, d'autre part. Toutefois, dans la pratique, la vaste majorité des nouveaux fonds disponibles a été consacrée aux réductions d'impôt et au remboursement de la dette.

Une analyse des budgets fédéraux réalisée par l'Alternative budgétaire depuis l'équilibre budgétaire de 1997-1998 révèle que, depuis, le gouvernement fédéral a consacré 44 pour cent de son «dividende fiscal» à la réduction de la dette et 46 pour cent aux réductions d'impôt. Les véritables augmentations au titre des dépenses de programme ont à peine retenu 10 pour cent du dividende fiscal.<sup>3</sup>

En inscrivant les réductions d'impôt en tête de liste de ses priorités, le gouvernement espérait se protéger à long terme des revendications populaires d'augmentation des dépenses – et il a eu recours à des techniques comptables et budgétaires douteuses pour se protéger de ces mêmes revendications à plus court terme. Le gouvernement est convaincu de la grande popularité des réductions d'impôt auprès des Canadiens, de la tolérance politique zéro vis-à-vis l'augmentation des impôts, de l'impossibilité qu'un parti d'opposition ou groupe de revendication n'ose suggérer une augmentation des impôts. Les réductions d'impôt historiques des Libéraux – de loin

les plus importantes de l'histoire canadienne, et instaurées à un moment où le gouvernement savait qu'il allait devoir consacrer des dizaines de milliards de dollars à la santé et à d'autres priorités – ont été un acte calculé d'irresponsabilité financière. Il faut maintenant que le gouvernement assume cette erreur et commence à réparer les dommages. Même si, malgré les taux d'imposition plus bas d'aujourd'hui, les surplus fédéraux sous-jacents seront beaucoup plus importants que ce que le gouvernement veut bien admettre publiquement, il est probable qu'ils ne suffiront pas à financer le rétablissement de l'assurance-maladie et d'autres revendications urgentes des Canadiens. Donc, le gouvernement devra envisager de revenir sur ses réductions d'impôt, en particulier celles qui ont été instaurées en 2000 au niveau de l'impôt des particuliers et des sociétés, pour financer les réinvestissements dans les programmes et services essentiels qui sont en tête de liste des priorités des Canadiens.

### **Notre point de vue : les services essentiels d'abord**

L'objectif obligatoire du projet de l'Alternative budgétaire du gouvernement fédéral est de démontrer que le gouvernement fédéral a la capacité d'affecter les ressources nécessaires à l'atteinte des buts sociaux et environnementaux des Canadiens, à condition de faire les choix financiers et politiques appropriés. Le contenu d'un budget est une question de choix. Nous croyons qu'en tout premier lieu, le gouvernement devrait choisir d'affecter des



ressources qui répondent aux besoins fondamentaux des Canadiens en matière de santé, d'éducation, de sécurité économique et sociale et d'assainissement et de durabilité de l'environnement. Ce sont ces priorités qu'adopte notre budget. Pour les trois prochains exercices financiers, l'Alternative budgétaire permettrait de libérer en moyenne 15 milliards de dollars par année afin d'augmenter le financement de la santé, de respecter les engagements du Canada en vertu du Protocole de Kyoto et de répondre à d'autres préoccupations économiques et sociales urgentes des Canadiens. Alors que le gouvernement fédéral plaide la pauvreté, tandis qu'il affecte des ressources sans précédent aux réductions d'impôt et au remboursement de la dette, nous démontrons que l'argent existe – à condition de choisir en tant que société de le consacrer à nos objectifs. Et nous réussissons quand même à maintenir l'équilibre budgétaire chaque année.

L'affectation de ressources suffisantes aux programmes et aux services essentiels est le «plan d'attaque» de l'Alternative budgétaire : c'est la grande priorité, fiscalement et moralement. L'étape suivante consistera à mobiliser les ressources nécessaires pour financer les programmes d'une manière responsable et durable. L'intention de notre budget n'est pas d'«imposer pour dépenser», comme les conservateurs aiment à étiqaeter tous les efforts qui cherchent à élargir la portée des services publics. Au contraire, notre budget identifie les besoins des Canadiens en matière de programmes fédéraux destinés à améliorer et à protéger leur qualité de vie, puis il trouve les res-

sources financières nécessaires pour mettre ces programmes en application.

La tâche qui consiste à trouver ces ressources nécessaires est particulièrement difficile cette année, à cause de l'impact des réductions d'impôt des Libéraux sur la capacité financière du gouvernement, mais aussi à cause du nouveau degré d'incertitude que cette mesure a introduit dans la planification fiscale.

Personne ne sait avec certitude si l'actuelle faiblesse des recettes fédérales est essentiellement attribuable à l'héritage permanent des réductions d'impôt de 2000, ou si on peut davantage l'attribuer à un effet cyclique temporaire entraîné par le déclin des marchés boursiers et d'autres faiblesses économiques. Par mesure de prudence, notre budget présume que le déclin des recettes fédérales (en pourcentage du PIB) est essentiellement permanent. Par conséquent, nous n'escomptons pas une remontée des recettes fédérales (en pourcentage du PIB) par rapport aux prévisions pour 2002-2003. Toutefois, dans la réalité, il est presque certain que les recettes fédérales vont afficher une forte hausse dans les années à venir, en raison de la reprise économique, du rétablissement des profits des entreprises et des marchés financiers, ainsi que de la tendance sous-jacente à long terme qu'ont les revenus du gouvernement (à des taux d'imposition donnés) à augmenter légèrement plus vite que le PIB.<sup>4</sup>

Cette incertitude amène l'Alternative budgétaire à adopter la stratégie fiscale qui suit. Nous avons défini les engagements de dépenses à moyen terme que nous esti-



mons nécessaires pour répondre aux revendications des Canadiens en vue d'une société plus sécuritaire, équilibrée et durable. Selon l'hypothèse précédente (à savoir que la récente baisse des recettes fédérales en pourcentage du PIB est permanente), ces programmes et services nouveaux et élargis ne pourront pas être financés à partir des recettes existantes – même en tenant compte du fait que les surplus sous-jacents seront beaucoup plus importants que ce que le gouvernement veut bien admettre. Nous avons donc élaboré un plan triennal d'annulation des réductions majeures d'impôt des particuliers et des sociétés instau-

rées par les Libéraux en 2000. Essentiellement, nous avons rétabli (sur trois exercices financiers) les taux d'imposition des particuliers et des sociétés aux niveaux en vigueur avant janvier 2000, avant le budget et la mise à jour budgétaire préélectorale qui ont instauré et accéléré le calendrier des réductions d'impôt (voir le tableau 2).<sup>5</sup> D'ici la troisième année de l'Alternative budgétaire (2005-2006), l'annulation des réductions d'impôt de 2000 ajoutera 9,5 milliards de dollars aux recettes fédérales projetées en maintenant les taux d'imposition aux niveaux courants (janvier 2003).

**Tableau 2**  
**Annulation progressive des réductions des taux d'imposition**

	À l'origine (Jan.2000)	Actuel (Jan.2003)	2003-04	2004-05	2005-06
<i>Plan de rétablissement des taux (%)</i>					
<b>Impôt des particuliers</b>					
Bas	17	16	16,5	17	17
Moyen	26	23	24	25	26
Moyen-élevé	29	26	27	28	29
Élevé <sup>1</sup>	29 + 5 stx	29	30	31	31
<b>Impôt des sociétés</b>	28	25	26	27	28
<i>Nouveaux revenus (en milliards \$)<sup>2</sup></i>					
<b>Impôt des particuliers</b>					
Bas			1,1	1,1	
Moyen			1,2	1,2	1,2
Moyen-élevé			0,4	0,4	0,4
Élevé			0,5	0,5	
<b>Impôt des sociétés</b>			0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>					
Différentiel			3,7	3,7	2,1
Cumulatif			3,7	7,4	9,5

1. L'ancien taux d'imposition de 29 pour cent additionné d'une surtaxe de 5 pour cent pour la tranche des revenus élevés équivalait à un taux d'imposition prévu par la loi de 30,5 pour cent.

2. Estimation des nouvelles recettes générées par inversion des estimations du ministère des Finances du Canada sur les recettes perdues suite à l'instauration des réductions d'impôt de 2000, telles que publiées dans le *Plan budgétaire* de février 2000 et *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.





Si les recettes fédérales connaissent effectivement une remontée en pourcentage du PIB, l'annulation totale des réductions instaurées par les Libéraux en 2000 pourrait ne pas être nécessaire. En fait, si les recettes fédérales n'augmentaient que modestement en pourcentage du PIB (à 15,9 pour cent, soit légèrement plus que les 15,8 pour cent de 2001-2002), notre programme de réinvestissement social et environnemental pourrait être pleinement financé *avec les taux d'imposition courants*. L'Alternative budgétaire surveillerait l'évolution future de la base de revenus du gouvernement fédéral et, advenant que les revenus augmentent effectivement par rapport au PIB (à un point tel qu'on puisse largement considérer l'actuelle faiblesse des revenus comme un phénomène cyclique), le plan d'annulation des réductions d'impôt des Libéraux serait suspendu et ses éléments déjà mis en oeuvre pourraient être renversés. Cependant, de toute façon, l'Alternative budgétaire procéderait quand même à la première étape de l'annulation des réductions des taux d'imposition instaurées en 2000 au cours du premier exercice financier (2003-2004) de son plan.<sup>6</sup> Cette mesure toucherait toutes les tranches de revenu, pour refléter notre conviction que les services publics fournissent une valeur et une sécurité essentielles à la qualité de vie de tous les Canadiens et que, par conséquent, tous les Canadiens doivent faire leur juste part (par l'intermédiaire d'un système fiscal progressif) pour soutenir ces programmes.

Même en menant à terme les trois étapes de l'annulation des réductions des taux

d'imposition de 2000, les impôts n'augmenteraient que de 0,7 point en pourcentage du PIB (et seraient donc encore de 1,5 point de pourcentage inférieurs aux niveaux de 1997-1998, année du premier équilibre budgétaire fédéral). Leur annulation totale sur trois ans permettrait d'augmenter les recettes totales du gouvernement fédéral de 4,6 pour cent, comparativement à ce à quoi le gouvernement peut s'attendre avec la structure fiscale actuelle.

En plus de ce plan d'annulation des coupures des Libéraux dans les taux d'imposition des particuliers et des sociétés, l'Alternative budgétaire procéderait à la mise en oeuvre d'une série de mesures destinées à rendre le système fiscal canadien plus équitable. Ces mesures sont dans l'ensemble neutres sur le plan des revenus et elles sont décrites en détail à la fin du document. Leur effet serait d'éliminer les échappatoires spéciales dont profitent actuellement les contribuables à revenu élevé, les riches et les sociétés, tout en faisant cheminer l'argent vers les ménages à faible à revenu (avec enfants surtout). Donc, même si toutes les réductions du taux d'imposition annoncées par les Libéraux en 2000 étaient annulées par le plan triennal de l'Alternative budgétaire (et même le taux d'imposition des particuliers à faible revenu qui, de 16 pour cent actuellement, serait rétabli à 17 pour cent),<sup>7</sup> l'impact général des changements fiscaux de l'Alternative budgétaire serait positif pour les familles à faible revenu. Avec nos mesures, les contribuables dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada n'auraient plus d'impôt fédéral à payer, et



plusieurs verraient leur fardeau fiscal diminuer. Naturellement, comme ce sont les ménages à faible revenu qui dépendent le plus des services publics (soins de santé, éducation, logements sociaux et transport public) dans leur vie quotidienne, ils seraient proportionnellement plus avantagés par l'importante bonification des dépenses de programme qui est l'élément central de l'Alternative budgétaire.

## Cadre fiscal de l'Alternative budgétaire

Le tableau 3 résume les principaux paramètres fiscaux de l'Alternative budgétaire pour les trois prochains exercices financiers (2003-2004 à 2005-2006). La figure 1 illustre également les indicateurs globaux (revenus, dépenses de programme et solde budgétaire) en pourcentage du PIB.

**Tableau 3**  
**Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2003**  
**Paramètres macroéconomiques et fiscaux**

	2001-02 (courants)	2002-03 (estimés)	2003-04 (AB, an 1)	2004-05 (AB, an 2)	2005-06 (AB, an 3)
<i>Alternative budgétaire (en milliards \$)</i>					
<b>Revenus</b>					
De base	173,3	176,6	187,5	196,7	206,4
Hausse progressive			3,7	7,4	9,5
Total	173,3	176,6	191,2	204,1	215,9
<b>Dépenses de programme</b>	126,7	134,3	154,8	167,1	178,9
<b>Frais de service de la dette</b>	37,7	35,6	36,5	37,0	37,0
<b>Solde</b>	8,9	6,7	0	0	0
<i>Pour mémoire (en milliards \$)</i>					
<b>PIB nominal</b>	1 094	1 158	1 230	1 290	1 354
<b>Solde de la dette à la clôture de l'exercice</b>	536,4	536,4 <sup>1</sup>	536,4	536,4	536,4
<b>Solde estimatif, caisse d'AE</b>	4,3	2,8	0	0	0
<i>En pourcentage du PIB</i>					
<b>Revenus</b>	15,8	15,2	15,5	15,8	15,9
<b>Dépenses de programme</b>	11,6	11,6	12,6	13,0	13,2
<b>Solde de la dette à la clôture de l'exercice</b>	49,0	46,3	43,6	41,6	39,6

1. Le surplus 2002-2003 étant affecté par l'Alternative budgétaire à un fonds de dotation destiné à soutenir les investissements environnementaux découlant du Protocole de Kyoto au Canada, il n'entraîne donc pas une réduction de la dette fédérale.



Dépenses de programme :

Les dépenses nominales globales de programme de l'Alternative budgétaire augmentent à un taux annuel moyen d'un peu moins de 10 pour cent sur trois ans. L'augmentation des dépenses est un peu plus prononcée au cours de la première année budgétaire. Sur la durée du plan triennal de l'Alternative budgétaire, les dépenses de programme augmentent de 11,6 pour cent du PIB pour l'exercice financier en cours, à 13,2 pour cent du PIB pour l'exercice financier 2005-2006. Cependant, malgré cette augmentation relativement ambitieuse, les dépenses de programme en pourcentage du PIB à la fin du troisième exercice demeurent significativement inférieures à ce qu'elles étaient en 1995, et elles demeurent de beaucoup inférieures à ce qu'elles ont longtemps été au fédéral après la guerre (en moyenne, 15 pour cent du PIB de 1945 à nos jours).

Service de la dette :

Dans notre budget, les frais d'intérêt du gouvernement fédéral sont pour ainsi dire constants, à environ 36 milliards de dollars par année. Comme l'Alternative budgétaire maintient la dette fédérale nominale telle quelle, et comme le taux d'intérêt moyen sur cette dette demeure stable à un peu moins de 7 pour cent, les sorties d'intérêts ne changent pas vraiment. Toutefois, en pourcentage des dépenses fédérales totales, leur proportion diminue dans notre programme, de 23 pour cent en 2001-2002 à 19,5 pour cent en 2005-2006, car l'importance relative de la dette (et, donc, des frais d'intérêt sur cette dette)

diminue au rythme de la croissance économique et de l'inflation.

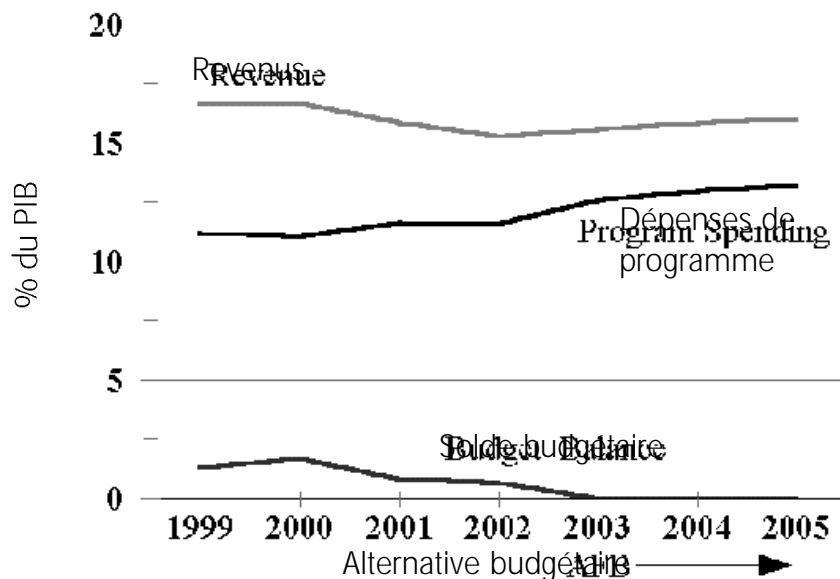
Équilibre budgétaire :

Se fondant sur l'hypothèse d'une croissance économique modérée et continue, l'Alternative budgétaire maintient un budget équilibré tout au long de son plan triennal. S'il se produisait un ralentissement économique majeur, l'impact sur les recettes fédérales serait négatif et le solde budgétaire de l'Alternative deviendrait déficitaire. Même si les représentants du ministère des Finances du Canada manifestent une ferveur quasi religieuse lorsqu'ils promettent de «ne plus jamais» produire un déficit, cette éventualité est loin d'être alarmante; en fait, pour un gouvernement, c'est une manière prudente d'aborder la situation lorsqu'une récession survient.

L'Alternative budgétaire tolérerait un déficit cyclique en tant que conséquence naturelle et temporaire d'un ralentissement macroéconomique; en soi, ce déficit contribuerait à atténuer le ralentissement. Par comparaison, s'acharner à préserver l'équilibre budgétaire en sabrant les dépenses ne ferait qu'aggraver la récession et les difficultés des millions de familles canadiennes. C'est pour cette raison que l'Alternative budgétaire ne prévoit pas de «réserve pour éventualités» ni d'autres types de provisions budgétaires. Nous planifions un budget véritablement équilibré sur la base de prévisions économiques consensuelles. La combinaison d'un budget équilibré et de l'augmentation continue du PIB nominal implique une réduction additionnelle du fardeau de la dette fédérale en pour-



**Figure 1**  
**Principaux paramètres fiscaux de l'Alternative budgétaire**



centage du PIB, de 49 pour cent à la fin de l'exercice financier 2001-2002 à moins de 40 pour cent d'ici la fin du troisième exercice de l'Alternative budgétaire (2005-2006).

Recettes fiscales :

Même en maintenant les taux d'imposition à leurs niveaux actuels, la croissance économique prévue ajoutera, selon les estimations, 33 milliards de dollars de plus aux recettes fédérales pendant l'horizon triennal de planification de l'Alternative budgétaire. De plus, le plan triennal d'annulation des réductions des taux d'imposition annoncées par les Libéraux en 2000 permettrait, si nécessaire, d'ajouter 9,5 milliards de dollars à la colonne des revenus du budget. Au total, pendant l'horizon triennal de planification, les impôts augmenteraient à un taux nominal moyen de

6,6 pour cent par année, soit 1,5 pour cent par année de plus que la croissance du PIB nominal. Au terme du plan triennal de l'Alternative budgétaire, les recettes fédérales totales seraient ramenées à 15,9 pour cent du PIB – légèrement plus qu'en 2001-2002, et tout de même 1,5 pour cent de moins qu'en 1997-1998, année où le gouvernement fédéral a équilibré son budget pour la première fois.

## Notes

- <sup>1</sup> En théorie, le gouvernement prévoit un surplus budgétaire égal au montant de la réserve pour éventualités, établi à 3 milliards de dollars pour 1999-2000 et 2000-2001 et à 1,5 milliard de dollars pour 2001-2002. Cependant, des prévisionnistes indépendants, dont certains collaborent à l'Alternative budgétaire, ont projeté les résultats financiers réels du gouvernement avec une précision nettement meilleure. En particulier, pour ces trois exercices financiers, les Alter-





natives budgétaires avaient projeté un surplus cumulatif total de 40 milliards de dollars – c'est-à-dire moins de 300 millions de dollars de différence par rapport au total réel. Pour plus de détails, voir *Alternative budgétaire du gouvernement fédéral en 2003 : mise à jour économique et financière* (Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2002).

- <sup>2</sup> Pour les huit premiers mois de l'exercice financier 2002-2003, le surplus du gouvernement fédéral s'est élevé à xx.
- <sup>3</sup> En sus des dépenses réelles par habitant qui prévalaient en 1997-1998, année de l'équilibre budgétaire. Voir *A Funny Way of Sharing* (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, février 2003) pour des détails sur cette analyse.
- <sup>4</sup> Les recherches du ministère des Finances du Canada ont par exemple indiqué qu'à long terme, les revenus au titre de l'impôt des particuliers tendent à augmenter de 30 à 40 pour cent plus vite que la croissance du revenu des particuliers; les mesures récentes (notamment l'indexation du système d'imposition des particuliers) n'ont pas entièrement éliminé cette tendance et, par conséquent, nous pouvons nous attendre à ce que la croissance des revenus dans cette catégorie dépasse la croissance du PIB. Voir xxx (Ottawa : Ministère des Finances du Canada, document de travail n° 2002-07).
- <sup>5</sup> L'Alternative budgétaire maintient certaines des mesures fiscales qui ont été instaurées par ces deux documents, notamment la bonification de la pres-

tation pour enfants (que nous bonifierons davantage dans l'Alternative budgétaire) et l'indexation des tranches d'imposition et d'autres paramètres du système. Seules les réductions des taux d'imposition sont annulées dans le cadre de notre plan triennal. Certaines autres réductions d'impôt instaurées en 2000 – notamment la bonification de l'exonération des gains en capital – sont par ailleurs annulées dans le cadre de la série de mesures d'équité fiscale neutres sur le plan du revenu, expliquée au chapitre xx.

- <sup>6</sup> Et, de toute façon, l'Alternative budgétaire n'instaurerait pas les réductions mineures des taux d'imposition que le gouvernement fédéral n'a pas encore instaurées – en particulier, la réduction additionnelle du taux d'imposition des sociétés, qu'on entend ramener de 25 à 21 pour cent d'ici 2006.
- <sup>7</sup> Le rétablissement de 16 à 17 pour cent du taux d'imposition de la tranche de revenu la plus basse générerait, une fois pleinement mise en application, des recettes fédérales additionnelles de 2,2 milliards de dollars par année. Il importe cependant de remarquer que la plus grande partie de cet argent est perçue auprès des contribuables à revenu moyen et élevé qui, à l'heure actuelle, doivent verser 1 pour cent de plus d'impôt sur la première tranche de xx 000 \$ de revenu imposable; ainsi, l'impact de cette mesure sur les contribuables à faible revenu serait atténué et compensé par les mesures progressives d'équité fiscales décrites au fin du document.



**Alternative budgétaire**  
**Dépenses de programmes**  
(exercices financiers / milliards \$)

	Dép. Féd. réelles 01/02	Budget féd. 02/03	ABGF 2003-04	ABGF 2004-05	ABGF 2005-06
<b>Transferts aux individus et aux autres paliers de gouvernement</b>					
Caisse d'investissement social national de l'ABGF					
Santé			16.0	17.6	20.2
EPS			3.2	3.3	3.4
Soutien du revenu			7.5	7.8	8.0
Aide / Développement de la petite enfance			2.0	3.5	5.0
Logement			0.6	0.7	0.8
TCSPS	17.3	18.6			
<b>Total partiel</b>	17.3	18.6	29.3	32.9	37.4
Prestation aux aînés / revenu de retraite	25.4	26.6	28.5	30.5	32.6
Péréquation et autres accords fiscaux (net)	9.3	10.0	10.5	11.0	11.5
<b>Transferts totaux</b>	52.0	55.2	68.3	74.4	81.4
<b>Caisse de l'a.-e.</b>	13.7	15.4	18.1	18.3	19.1
Solde de la caisse	4.3	2.8	0	0	0
<b>Caisse d'implantation de Kyoto</b>					
Revenus (retrait annuel du fonds d'amortissement)			(1.3)	(1.3)	(1.3)
Infrastructure verte			0.6	0.5	0.5
Caisse d'efficacité énergétique			0.3	0.3	0.3
Transition équitable pour les travailleurs de l'énergie			0.1	0.1	0.1
Subvention pour l'électricité renouvelable non hydroélectrique			0.3	0.4	0.5
<b>Dépenses budgétaires nettes pour l'implantation de Kyoto</b>			0.0	0.0	0.0
<b>Dépenses de programmes directes</b>					
Agriculture	1.90	1.98	2.55	3.65	3.90
Aide à l'étranger, commerce, développement	2.41	2.51	3.60	5.24	6.60
Environnement	1.49	1.56	2.11	2.22	2.41
Premières nations	4.56	4.76	5.68	6.65	7.05
Santé Canada	1.62	1.69	1.75	1.81	1.88
DRHC	1.70	1.77	1.77	1.84	1.90
Industries	2.63	2.74	2.84	2.95	3.05
Anciens combattants	1.56	1.63	1.68	1.75	1.81
Défense	10.57	11.04	11.25	11.68	12.09
Sociétés d'État	4.08	4.26	4.51	4.78	4.95
Tous les autres ministères	28.43	29.69	30.64	31.80	32.77
<b>Total des dépenses de programme directes</b>	61.0	63.7	68.4	74.4	78.4
<b>PROGRAMMES, TOTAL</b>	126.7	134.3	154.8	167.1	178.9

**Notes sur les sources et sur la méthodologie**

Les montants des dépenses fédérales réelles 2001-2002 proviennent du *rapport financier* de l'exercice 2001-2002.

Les montants du budget fédéral pour l'exercice 2002-03 au niveau agrégé proviennent de *La mise à jour économique et financière* telle que publiée en octobre 2002.

La caisse nationale d'investissement calcule des niveaux de référence pour la santé, l'EPS et le soutien du revenu en divisant les paiements du TCSPS dont la base a été ajustée (15,5 milliards \$) selon les proportions de 1994-1996.

En 2000, les paiements en vertu du système d'administration et de contrôle des contrats régionaux ont été accordés au DCGE (\$05.b) et le reste à la santé.

Les innovations incluses dans les dépenses directes de programmes de l'ABGF ont été ajoutées aux dépenses libérales de base.

Les projections de dépenses libérales de base proviennent de *La mise à jour économique et financière* de 2002.

# Caisses nationales d'investissements : voir à ce que le gouvernement reprenne son rôle

Dans les années 1990, le Canada a connu un cycle économique complet, de la récession jusqu'au redressement économique. À mi-parcours, la décennie a été marquée par des changements majeurs dans le rôle du gouvernement fédéral. La majorité de ces changements concernaient le renoncement, par le gouvernement, à participer à la vie publique, son abdication face à ses responsabilités pour céder la place au marché et le transfert du pouvoir aux provinces assez riches pour qu'elles s'aventurent seules.

Le Canada est entré dans la décennie 1990 comme un pays marqué par des inégalités profondes et constantes dans la distribution de la richesse personnelle. Le programme fédéral pendant cette décennie n'a fait qu'exacerber le problème. Alors que les niveaux d'emploi sont présentement plus élevés qu'au cours des dernières années, et que l'économie dans son ensemble croît rapidement, les avantages n'ont pas changé le fait que les Canadiennes et Canadiens pauvres sont extrêmement et de plus en plus vulnérables sur le plan économique.

*Rags and Riches: Wealth Inequality in Canada*, une étude récente fondée sur des données provenant de l'enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada et

sur des enquêtes antérieures de l'agence fédérale qui remontent jusqu'en 1970, révèle la dure réalité. En 1999, les unités familiales qui constituent les dix pour cent des unités les plus riches détenaient 53 pour cent de la richesse. Les 50 pour cent des unités familiales les plus riches contrôlaient 94,4 pour cent de la richesse, ne laissant que 5,6 pour cent pour l'autre tranche de 50 pour cent.

Pendant ce temps, les dix pour cent des unités familiales les plus pauvres avaient une richesse moyenne *négative* ou plus de dettes que d'actifs. La richesse moyenne, ajustée pour l'inflation, pour les dix pour cent les plus pauvres a en fait baissé, passant de 28 pour cent ou - 8 031 \$, en 1970, à -10 656 \$ en 1999<sup>4</sup>.

Aussi importants que ces chiffres puissent paraître, ils ne sont qu'une partie d'un ensemble plus large qui est que le gouvernement fédéral, par ses budgets et le développement de ses politiques, a en fait miné le bien-être et l'égalité de la population canadienne au cours des dix dernières années. Et c'est le gouvernement fédéral qui doit agir pour renverser la tendance qui a vu la richesse des familles canadiennes chuter aussi sévèrement.



## Remplacer le TCSPC

L'introduction, en 1995, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) était essentiellement une mesure de réduction des coûts, le principal élément de la stratégie de Paul Martin pour équilibrer le budget au moyen, surtout, de coupures dans les dépenses de programmes. Les deux transferts qu'il a remplacés, le Régime d'assistance publique du Canada et le Financement des programmes établis pour la santé, fournissaient en réalité beaucoup plus d'argent que le TCSPC lors de son introduction.

De plus, le TCSPC permettait au gouvernement fédéral de renoncer à ses responsabilités en matière de développement social étant donné qu'au contraire des ententes précédentes, le TCSPC ne couvrait pas automatiquement 50 % des coûts de l'aide sociale dans chaque province. Bien que les dépenses pour la santé aient augmenté légèrement depuis l'introduction du TCSPC, beaucoup moins a été fait pour compenser les transferts perdus pour l'éducation postsecondaire et rien n'a été fait pour rétablir le partage de coûts pour l'aide sociale.

Une caractéristique perverse du TCSPC a été fondée sur l'hypothèse sous-jacente voulant que le coût de l'aide sociale et des services sociaux augmenterait plus ou moins selon l'évolution de l'économie en général. L'idée était incarnée dans une seule formule de financement du TCSPC, qui permettait des augmentations dans l'aide fédérale générale d'une année à l'autre, fondée sur les augmentations du produit inté-

rieur brut. L'aide sociale a toujours été un programme social « contre-cyclique » où la demande pour de l'aide est plus importante quand l'économie est à son plus bas. Lier le financement au PIB était aussi une mesure malavisée pour les services sociaux, qui étaient beaucoup moins développés que les trois autres programmes. Les services de garde d'enfants, par exemple, sont toujours l'élément le moins développé du filet de sécurité sociale dans la plupart des régions du Canada mais probablement aussi l'un des programmes les plus coûteux.

L'élimination du partage des coûts signifiait aussi la fin de l'un des principaux facteurs de « stabilisation automatique » de l'économie nationale. Quand l'économie ralentit, et que le chômage augmente, un plus grand nombre de personnes se voient dans l'obligation de recourir à l'aide sociale. En vertu de l'ancienne entente de partage des coûts, le gouvernement fédéral finançait les programmes d'aide sociale et des fonds étaient automatiquement versés à ceux qui souffraient de la hausse du chômage et de la baisse des salaires. Ce mécanisme, qui fournissait un stimulant fiscal sans exiger de nouvelle loi ou même qui faisait que le gouvernement reconnaissait le problème, est maintenant disparu.

Parce que le TCSPC est un mécanisme de financement en bloc, avec des fonds fédéraux pour l'aide sociale et les services sociaux combinés en un seul fond avec l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire, la responsabilisation a été éliminée. L'image a été brouillée encore plus par le fait que certaines des mesures de soutien du gouvernement fédéral étaient





payées comptant et d'autres étaient censées avoir été payées par le biais de « transferts d'impôt » qui remontaient à 1977. Comment les provinces et les territoires utilisaient les fonds fédéraux, nul ne pouvait le savoir.

Il est impossible de dire si les fonds ont été dépensés pour des services de santé fournis par le secteur public ou par le secteur privé. Pas plus qu'il est possible de dire si les gouvernements provinciaux ont réduit leurs propres dépenses en utilisant les fonds fédéraux pour couvrir la réduction.

En effet, l'approche de financement « inconditionnel » du TCSPC a permis aux provinces d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans la manière dont elles dépensaient les fonds. Certaines provinces ont saisi l'occasion pour continuer à privatiser agressivement les soins de santé et à mettre en œuvre des programmes de travail. Toutes les provinces et tous les territoires ont fait pression sur les prestataires de l'aide sociale avec l'accord tacite du gouvernement fédéral.

Le Conseil national du Bien-être, un organisme consultatif de citoyens pour le ministre canadien des Ressources humaines et du Développement, a dit que la décision de mettre un terme au RAPC et de faire le transfert au TCSPC a été « la pire initiative en matière de politique sociale entreprise par le gouvernement fédéral en plus de vingt ans »<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, pour un certain nombre de raisons, en particulier la volatilité des prix du pétrole et du gaz, les disparités fiscales entre les provinces ont augmenté au cours des dernières années et là aussi le

gouvernement fédéral a omis d'intervenir pour faire ce qui était nécessaire. Sans programme de péréquation adéquat, les provinces riches peuvent se faire concurrence pour une main-d'œuvre spécialisée et pour du capital en réduisant les impôts. Les provinces plus pauvres, obligées d'être compétitives en réduisant les impôts, devraient alors couper les services, investir moins dans le développement de la main-d'œuvre spécialisée, ou les deux, alors que ces travailleurs peuvent être attirés par les salaires plus élevés, les impôts plus bas ou les deux qu'offrent les provinces plus riches. Cette « course vers le fond » est un scénario qui se joue actuellement, avec les revenus extraordinaires du pétrole et du gaz naturel de l'Alberta qui lui permettent d'offrir un grand éventail de services malgré un impôt sur le revenu très bas et aucune taxe de vente provinciale. Si les entreprises prennent des décisions concernant leur installation à partir de ces facteurs, ces conséquences se répercuteront à l'échelle nationale étant donné que la productivité du Canada en souffrira.

## **L'ABGF : une meilleure façon**

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a reconnu les problèmes avec le TCSPC dès le départ et il a toujours proposé de meilleures solutions de rechange. Encore une fois, cette année, l'ABGF remplace le TCSPC avec une série de Caisses d'investissement social. Les caisses ignorent les transferts d'impôt de 1977 et chacune comprend un financement substantiellement accru pour les principaux program-



mes : santé, soutien du revenu, éducation postsecondaire, développement de la petite enfance et logement. A l'aide de nos Caisses d'investissement social, nous renforçons la contribution du gouvernement fédéral pour le bien-être des familles et des collectivités canadiennes par la réduction.

de la pauvreté, la création d'emplois, la construction de logements, le soutien à l'éducation et par le renforcement des soins de santé. Nos caisses font également place à la transparence et à des normes nationales rigoureuses.



## La Caisse d'investissement pour les soins de santé

Depuis longtemps, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral est à l'avant-scène de la campagne pour un système public de soins de santé plus fort, mieux financé et plus responsabilisé. Cette année, notre budget inclut l'un des programmes de soins de santé les plus exhaustifs jamais présentés et qui plus est arrive au bon moment. L'engagement de l'ABGF face à l'assurance-maladie est toujours ancré dans l'idée des droits de citoyenneté, des avantages de la démocratie et de l'idée selon laquelle le gouvernement a un rôle important à jouer, soit celui d'agir pour le bien public. Nous considérons la prestation des soins de santé comme un bien public, non pas comme un bien qui doit être acheté et vendu sur le marché par ceux qui peuvent se permettre d'acheter les soins.

Bien que le système public des soins de santé du Canada soit l'un des meilleurs au monde, il y a des problèmes à régler afin de le préparer et de l'équiper pour l'avenir; en voici les principaux :

- la tendance vers le transfert des services de santé du secteur public au secteur privé à but lucratif;
- les pénuries de professionnels de la santé dans des secteurs bien précis;
- les délais d'attente trop longs pour les tests et les traitements;
- les services de santé qui ne sont pas couverts par le régime public;
- les coûts des médicaments sur ordonnance qui montent en flèche et qui sont incontrôlables;
- un accès inadéquat aux soins pour les personnes dans les régions rurales et dans les régions nordiques isolées;
- d'importantes disparités dans la santé des Autochtones par rapport à celle des autres Canadiens et les écarts en ce qui a trait à l'accès aux services de santé;
- le déclin dans la part des transferts fédéraux pour les soins de santé et le manque de stabilité et de prévisibilité pour ces transferts;
- le manque de réceptivité du système face à un large éventail de questions sur la santé liées au sexe, au handicap et à l'origine ethnique;
- la menace que représente les accords commerciaux pour notre capacité en tant que pays de fournir des soins de santé comme un bien public.

Pour résoudre ces problèmes, nous avons besoin d'un financement public adéquat; nous devons étendre l'éventail de services fournis dans le système public et élaborer des mécanismes de livraison pour résoudre le problème des disparités dans l'accès aux soins.

### **L'assurance-maladie aujourd'hui**

En septembre 2000, avec des surplus fédéraux substantiels bien en vue, le premier



ministre canadien et les premiers ministres des provinces ont conclu un accord en vertu duquel le gouvernement fédéral acceptait d'augmenter le financement pendant cinq ans en engageant 21,1 milliards de dollars en nouveaux fonds pour les services de santé publics.

Bien que l'injection de fonds ait été bien accueillie et nécessaire, l'accord de septembre présentait des faiblesses parce qu'elle laissait le TCSPS en place et omettait d'établir un cadre pour traiter les menaces réelles à la viabilité de notre système public de soins de santé. En particulier, il omettait d'éliminer la menace grandissante de la privatisation des services de santé et la détermination politique envahissante visant à introduire le motif à but lucratif dans la prestation des soins et le fonctionnement des établissements médicaux.

Au départ, l'assurance-maladie a été créée pour couvrir uniquement les services hospitaliers et médicaux où la plupart des soins de santé - et certainement les soins les plus coûteux et les plus intensifs - sont dispensés. Au cours des ans, les progrès de la médecine, sous forme de nouveaux traitements et de nouvelles technologies, l'expansion des installations pour les soins à domicile et les soins pour malades chroniques et les progrès faits sur le plan des médicaments signifiaient que les services de santé pouvaient être donnés dans divers environnements en dehors des établissements hospitaliers plus coûteux. Parfois, les professionnels de la santé, autres que les médecins, pouvaient fournir des soins moins radicaux si nécessaire.

De plus, les limites imposées aux dépenses pour les soins de santé ont entraîné la restructuration et la rationalisation des hôpitaux qui, à terme, ont mené à la fermeture de certains hôpitaux, aux congés donnés plus rapidement à des patients « malades » et à la rationalisation des procédures médicales et des tests diagnostiques, ce qui a contribué à un plus grand nombre de soins donnés dans le système privé en dehors du système public.

Au moment où le premier ministre a nommé Roy Romanow à la présidence de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, le flux d'argent vers les entreprises à but lucratif pour les services de santé semblait avoir augmenté de façon constante depuis plusieurs années.

Dans des provinces comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, les établissements à but lucratif procédaient à des tests diagnostiques et à des chirurgies qui avaient toujours été faits dans les hôpitaux publics; certains établissements fonctionnaient en vertu des partenariats publics-privés (PPP) et les services de nutrition, d'entretien ménager, de blanchisserie et de maintenance étaient sous-traités à des entreprises privées.

Récemment, l'Alberta est allée un peu plus loin quand elle a donné son accord pour la prestation de services de santé à but lucratif, assurés par l'État, en adoptant une loi qui permet aux établissements à but lucratif de faire des interventions chirurgicales nécessitant un séjour de 24 heures.

Les budgets d'immobilisations dans les soins de santé ont été maintenus en deçà des niveaux historiques pendant presque



toute la décennie 1990. L'omission de maintenir et d'investir dans l'équipement diagnostic de pointe comme l'IRM et les tomodensitomètres ont donné lieu à de longues listes d'attente pour les tests dans le système public. Cela, en retour, a donné lieu au développement de cliniques privées à but lucratif. L'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique ont permis à ces cliniques de proliférer. Ces établissements, qui fournissent un service de santé médicalement nécessaire en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, établissent les conditions en vertu desquelles les personnes qui peuvent se le permettre peuvent acheter l'accès à des tests « simplement pour voir » s'ils révèlent un problème grave et qui peuvent donner lieu à des procédures médicalement nécessaires. Cela mine le principe central qui stabilise l'assurance-maladie : le principe de l'égalité d'accès aux soins fondée sur les besoins et non pas sur la capacité de payer.

Nul doute qu'une partie du blâme pour ce transfert repose sur le manque de ressources des provinces mais le problème de la diminution du financement fédéral a été aggravé par les réductions d'impôt des provinces. Cette année seulement, les provinces ont donné quelque 20 milliards de dollars en réductions d'impôt; cet argent aurait pu servir aux soins de santé. Les réductions d'impôt provincial représenteront une perte de revenu public de 23 milliards de dollars en 2003-2004 et ce montant atteindra près de 30 milliards de dollars en 2005-2006.

Dans certains cas, le « besoin » que le secteur à but lucratif vient combler a été

créé artificiellement par un gouvernement provincial disposé à encourager le développement de services de santé privés. Ainsi, en Ontario, le gouvernement est prêt à acheter 20 nouveaux appareils pour l'IRM et les tomodensitogrammes. Les hôpitaux publics n'ont présentement pas le droit de soumissionner pour un contrat pour opérer ces appareils. Que l'équipement soit opéré dans un hôpital ou dans un établissement privé, indépendant, à but lucratif, le gouvernement ontarien continuera de payer pour l'équipement et pour tous les tests que les médecins exigent. Aucune économie ne sera faite par la sous-traitance de ce service aux entreprises à but lucratif. En fait, les preuves démontrent que le système public fournirait ce service à moindre coût.

De par la *Loi canadienne sur la santé*, le gouvernement fédéral se doit d'agir comme gardien du système de santé national. Il a constamment omis de remplir ce rôle. Le gouvernement fédéral a l'obligation légale d'appliquer les cinq principes de la Loi; de plus, les deux conditions prohibant les frais aux usagers et la facturation supplémentaire ont été levées pour les services de santé médicalement nécessaires. Ces conditions nuisent à la prolifération des soins de santé à but lucratif parce que dans le contexte du système canadien, les frais aux usagers seraient une importante source de profit dans les systèmes de santé à but lucratif. Comme le rapport de la vérificatrice générale de 2002 l'indique, le gouvernement fédéral ne respecte pas sa propre loi.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a critiqué le gouvernement pour son laxisme concernant des prétendues violations de la





*Loi canadienne sur la santé*, notant que 25 violations présumées n'avaient pas été traitées. Mme Fraser dit que le gouvernement réagit lentement et se fie à des articles dans les journaux comme source d'information sur les violations possibles. En vertu de la Loi, le gouvernement doit s'assurer que les provinces respectent la Loi, applique la pénalité lorsque la violation est confirmée et en fasse rapport au Parlement.

Selon la vérificatrice générale, les violations incluent les frais aux usagers pour des médicaments administrés dans les hôpitaux et pour des examens d'IRM et des tomodensitogrammes médicalement nécessaires faits dans des cliniques privées, l'accès à des services de santé privés, les frais aux usagers pour des avortements et le non-paiement des avortements, un programme pour acheter un rendez-vous chez un spécialiste au lieu d'attendre en ligne et la vente de tomodensitogrammes du corps entier dans un hôpital<sup>1</sup>. Voilà toutes des violations graves de la *Loi canadienne sur la santé*,

## L'approche de l'ABGF

L'ABGF fait un premier pas pour stabiliser l'avenir de l'assurance-maladie en rétablissant le leadership fédéral. Le gouvernement fédéral doit s'engager davantage à assumer ses responsabilités en vertu de la Loi, surtout en réglant en temps utile les violations de la Loi.

Bien que l'organisation des régimes d'assurance-maladie publique et la prestation des services de santé relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral joue un rôle impor-

tant de par son pouvoir de dépenser pour soutenir les provinces en ce qui a trait au régime d'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral a les ressources fiscales pour investir plus de deniers publics dans les soins de santé, contribuant ainsi à une part plus équitable du coût de la prestation des soins de santé. Les engagements fédéraux en termes de financement doivent être stables, prévisibles et inclure une clause d'indexation pour que les cotisations suivent la croissance de l'économie. Un financement fédéral adéquat donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'affirmer son rôle de leader national dont nous avons tant besoin.

L'ABGF endosse la demande de la Commission Romanow pour un Pacte de la santé pour la population canadienne. Le Pacte serait une déclaration d'engagement en faveur d'un « système de santé universel et public »<sup>2</sup>. Il établirait un consensus sur les objectifs du système et décrirait les responsabilités des Canadiennes et Canadiens, des prestataires de soins de santé et des gouvernements. Il n'usurperait pas le rôle de la *Loi canadienne sur la santé* mais agirait plutôt comme déclaration commune de la vision canadienne pour les soins de santé.

## Élargir les services de santé assurés en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*

L'ABGF élargit les services de santé assurés en vertu de la *Loi canadienne sur la santé (LCS)*. Le but de cet élargissement est de



créer, à terme, un continuum de soins à long terme. Cela permettra aux gouvernements provinciaux d'être plus responsables tout en freinant la tendance vers la prestation de services à but lucratif.

Soins à domicile, soins de longue durée et soins palliatifs

Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent certains soins à domicile en vertu de leurs programmes de santé publique mais la couverture de ces services varie beaucoup d'une province à l'autre. Au total, les gouvernements provinciaux et territoriaux dépensent présentement un peu moins de 3 milliards de dollars pour les soins à domicile<sup>3</sup>. Par contre, on estime qu'environ 80 % à 90 % des soins à domicile sont prodigués de manière informelle par des soignants non rémunérés.

Les besoins pour les soins à domicile augmentent en partie parce que les patients reçoivent « plus rapidement et plus malades » leur congé de l'hôpital mais aussi parce que les progrès sur le plan des technologies de la santé et des thérapies médicamenteuses signifient que le traitement peut être donné en dehors de l'environnement hospitalier plus coûteux. La démographie qui évolue à la suite du vieillissement de la génération du baby-boom accroîtra encore plus le besoin pour des soins à domicile. Il a été démontré que des soins fournis à domicile sont moins coûteux que s'il sont fournis dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée mais le maintien de la qualité de vie des person-

nes malades, âgées ou handicapées est tout aussi important que l'économie de coûts.

Le transfert des soins à la maison sans le transfert parallèle des services dans les régimes provinciaux signifie que les familles, et souvent les femmes de la maison, doivent assumer un plus grand fardeau en ce qui a trait aux soins à prodiguer. En respectant l'approche d'un continuum pour les services de santé, nous avons besoin de services pour les soins palliatifs dans des milieux en dehors de la maison. L'environnement pour les soins palliatifs doit être choisi par la famille et le membre de la famille en phase terminale.

L'ABGF introduirait immédiatement tous les soins à domicile et les soins palliatifs dans la LCS et allouerait une période d'introduction de cinq ans pour les deux paliers de gouvernement afin d'inclure les soins à domicile dans leurs régimes provinciaux.

Des études montrent que les soignants qui vivent le stress de prodiguer des soins présentent des taux de mortalité 63 % plus élevés<sup>4</sup>. Par conséquent, l'ABGF appuie la recommandation de la Commission Romanow de créer une catégorie de congés pour les soignants en vertu du régime d'assurance-emploi (AE). Les règles d'admissibilité permettrait à quiconque se trouve sur le marché du travail et qui paie des primes d'AE de bénéficier d'un congé pour soigner une personne malade.

Les soins de longue durée sont un aspect important des soins de santé et le deviendront encore plus à mesure que la population vieillit. Actuellement, la LCS ne couvre pas ces services et il en a résulté une



approche diversifiée avec des normes inégales.

L'ABGF amorcerait une étude nationale des soins de longue durée au Canada, culminant par un rapport au Parlement avec des recommandations pour un processus qui inclurait les soins de longue durée dans

la *Loi canadienne sur la santé*, qui implanterait des normes nationales pour les soins de longue durée et qui verrait à ce que des ententes de frais partagés soient conclues entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ramener les services de santé sous les auspices du système public répond à un certain nombre d'objectifs. Cela

- freinerait ou renverserait la privatisation et la prestation de services de santé à but lucratif;
- établirait des normes de soins comparables dans des domaines comme les soins à domicile ou les soins de longue durée;
- garantirait l'efficacité et la rentabilité sur le plan des dépenses des fonds limités pour les soins de santé;
- permettrait d'élaborer des programmes qui reconnaissent les différents besoins pour les soins de santé par rapport au sexe, au handicap, à l'origine ethnique, aux immigrants, aux Autochtones et aux minorités des langues officielles;
- permettrait d'élaborer des programmes conçus pour répondre à des problèmes d'accès spécial pour les personnes qui vivent dans les régions rurales, les régions éloignées et les régions nordiques;
- faciliterait la collecte de données aux fins de contrôler et d'évaluer les programmes et leur efficacité;
- mettrait en œuvre des stratégies pour améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients;
- faciliterait la gestion des temps d'attente pour l'accès aux soins et les traitements diagnostiques;
- exercerait le maximum de contrôle sur les coûts des médicaments toujours en hausse;
- protégerait les services de santé contre les accords sur le libre-échange;
- allégerait le fardeau des femmes et des autres membres de la famille pour ce qui est des soins prodigués à la maison;
- inculquerait une plus grande responsabilisation et transparence dans la prestation des services de santé.



#### Services diagnostiques et resquillage

L'ABGF inclurait explicitement les services diagnostiques dans la définition des services assurés prévue à la *Loi canadienne sur la santé* pour préciser que ces services sont assujettis aux principes et conditions de la Loi.

#### Médicaments sur ordonnance

L'ensemble des dépenses pour les médicaments sur ordonnance s'élevait à 14,5 milliards de dollars en 2002, représentant 13 % de toutes les dépenses pour la santé, ce qui est à peu près la même chose que pour les coûts des médecins. De ce montant total de 14,5 milliards, 6,5 milliards étaient pour les dépenses publiques<sup>5</sup>. Quand on inclut les médicaments en vente libre, le total des dépenses pour les médicaments atteint les 18,1 milliards de dollars. Entre 1995 et 2002, le coût des médicaments sur ordonnance a presque doublé (une hausse de 97 %).

Les coûts des médicaments dépassent les augmentations dans d'autres domaines de dépenses pour les soins de santé, comme le montre le Schéma 1. Parmi les facteurs liés au coût élevé des médicaments, notons les questions comme les bonnes ordonnances, l'efficacité des nouveaux médicaments, le manque d'exigences en matière de rapports pour les réactions négatives, la durée de la protection des brevets et les règlements connexes concernant la production des médicaments génériques, les médicaments succédanés, la modification progressive des brevets, la commercialisation de nouveaux médicaments pour les médecins, la publicité directe au consommateur et

l'énorme marge de profit pour les médicaments sur ordonnance de marque déposée qui, la plupart du temps, s'élève à 30 % et plus.

La couverture des médicaments sur ordonnance est largement fragmentée au Canada, ce qui produit des écarts importants en termes d'accès aux médicaments sur ordonnance nécessaires. La grande partie des coûts de ces médicaments sur ordonnance est payée par le privé (55 %)<sup>6</sup>. De ce pourcentage, la part la plus importante est assumée par des régimes d'assurance collective d'employeur, mais les individus au Canada paient personnellement 2,3 milliards de dollars pour les médicaments sur ordonnance<sup>7</sup>. Les régimes provinciaux couvrent habituellement le coût des médicaments pour les personnes d'âge mûr, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes qui ont un bas revenu mais la couverture varie d'une province à l'autre.

L'ABGF exige que les régimes provinciaux couvrent tous les résidents et résidentes qui n'ont pas d'assurance pour les médicaments sur ordonnance et pour fournir un processus qui permettra à une personne de demander l'accès au régime d'assurance-médicaments d'urgence lorsque les circonstances l'exigeront. Ceci permettrait de s'assurer qu'aucune Canadienne et aucun Canadien ne serait contraint de vivre une situation économique alarmante parce que les médicaments sur ordonnance sont trop coûteux.

De plus, l'ABGF amorce un processus de révision des médicaments sur ordonnance qui aurait pour but d'établir un Régime national d'assurance-médicaments



complet. Cela comprendrait la fusion des régimes d'assurance-médicaments financés par les employeurs à un régime national d'assurance-médicaments.

L'ABGF crée une agence nationale des médicaments pour évaluer et approuver les nouveaux médicaments sur ordonnance; pour évaluer les médicaments existants, y compris les pratiques en matière de prescriptions, l'efficacité et les effets indésirables des médicaments, ainsi que la surveillance et la négociation du prix des médicaments.

L'ABGF amorce une révision fédérale des lois sur les brevets concernant les médicaments avec le mandat d'examiner les pratiques d'octroi de brevets pour les médicaments qui contribuent à l'augmentation du prix des médicaments et qui ne peuvent être justifiés au moyen des principes de la protection conférée par les brevets. Cela comprendrait la pratique de la « modification progressive » et les médicaments succédanés. La révision serait chargée de déterminer des niveaux raisonnables de protection de brevet.

#### Santé des Premières nations

L'état de santé des Autochtones du Canada est une honte pour notre pays. L'espérance de vie est inférieure de 7,4 ans pour les hommes et de 5,3 ans pour les femmes en raison des disparités économiques et sociales qui perdurent, de la pauvreté et du racisme. Le taux de tuberculose chez la population autochtone est 17 fois supérieur à la moyenne générale du Canada et plus de 60 % des enfants autochtones du Nunavut souffrent de maladies respiratoi-

res au cours des 12 mois suivant leur naissance.

Le financement fédéral pour les soins de santé des Premières nations et des Inuits est présentement de 1,3 milliard de dollars, un montant insuffisant pour répondre aux besoins des services de santé. En conséquence, il y aura un déficit de 750 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les chefs autochtones ont été écartés du processus de négociation lors des réunions des premiers ministres en février 2003 et en septembre 2000. Le résultat en est que les Autochtones n'ont aucun mot à dire sur la part des sommes qui sera accordée aux collectivités autochtones pour les services de santé en vertu de l'accord de septembre 2000 pas plus que sur la manière dont les fonds destinés à la santé seront dépensés.

L'ABGF propose le développement d'un accord-cadre entre les Autochtones et le gouvernement afin d'en arriver à un partenariat égal et entier. On développera un mécanisme explicite de transfert des fonds destinés aux soins de santé pour les collectivités autochtones à partir des transferts fédéraux destinés aux provinces. Les collectivités autochtones participeront pleinement à la détermination des besoins en services de santé, des endroits où ils seront dispensés et des sommes nécessaires pour fournir ces services. Le but ultime est d'obtenir des fonds pour les soins de santé qui iront directement aux Autochtones. Au cours de chacune des trois prochaines années, l'ABGF accordera des fonds pour des services de santé qui seront donnés en vertu de l'accord-cadre.





#### Réforme des soins de première ligne

La réforme du système de soins de première ligne est essentielle pour assurer l'avenir du système public des soins de santé ainsi que pour améliorer la santé de la population en général. Au cours des trois prochaines années, l'ABGF accordera 3,25 milliards de dollars pour l'implantation de la réforme nécessaire des soins de première ligne.

#### Responsabilisation

Un récent sondage commandité par le Syndicat canadien de la fonction publique et effectué par Pollara (la maison de sondage du Parti libéral) révèle que la responsabilisation et la transparence continuent d'être une grande priorité pour les Canadiennes et les Canadiens. Parmi les répondants, 92 % veulent la création d'une caisse distincte pour le transfert des sommes fédérales destinées à la santé afin de pouvoir connaître la contribution exacte du gouvernement fédéral; 81 % croient qu'on devrait obliger les provinces à garantir que les sommes fédérales seront dépensées pour les soins de santé et que des rapports faits à ce sujet soient une condition pour recevoir l'argent du fédéral; 77 % des gens sont d'accord avec le fait que les fonds fédéraux devraient être dépensés pour des services publics de santé sans but lucratif.

La responsabilisation commence par une vision commune du type de système de santé que nous voulons : des services de santé financés par l'État, qui sont donnés sur une base sans but lucratif, qui sont conformes aux principes et aux conditions de la *Loi canadienne sur la santé*.

L'ABGF aurait une plus grande crédibilité si elle reliait des conditions aux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour les soins de santé afin d'en arriver à des normes nationales et similaires pour les services de santé et si elle exigeait que les gouvernements provinciaux documentent et fassent rapport publiquement sur la façon dont ils utilisent les transferts fédéraux, y compris une évaluation de l'amélioration des systèmes suite à ces dépenses. On ajouterait à la *Loi canadienne sur la santé* l'exigence de faire rapport ainsi qu'une disposition à l'effet que le vérificateur général doit valider le tout.

La caisse de santé nationale : Suivez l'argent

L'argent est au cœur même des débats actuels sur les soins de santé au Canada. Sans les contributions fédérales suffisantes aux coûts des soins de santé des provinces et des territoires, une plus grande privatisation des services ne serait pas un débat abstrait : ce serait tout simplement une réalité.

L'ABGF inclut des augmentations des dépenses de soins de santé de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004, de 6,5 milliards de dollars en 2004-2005 et de 7,5 milliards de dollars en 2005-2006, pour un total de 19,5 milliards de dollars sur trois ans. Le tableau 5 indique la façon dont les sommes seront allouées,

Ces augmentations sont en plus de la portion pour les soins de santé du montant de base de 15,5 milliards de dollars du TCSPS que le gouvernement fédéral paie présentement ainsi que de l'argent versé en vertu de l'accord de septembre



2000. Au total, après le remplacement du TCSPS par notre Caisse d'investissement national et en se basant sur les hypothèses ci-dessus, l'ABGF accorderait respectivement 16 milliards de dollars, 17,6 milliards et 20,2 milliards pour la santé au cours des trois prochaines années budgétaires. Selon ce plan, la contribution fédérale aux dépenses de la santé des provinces et territoires atteindrait 23 % en 2005-2006. L'année suivante, nous augmenterions la contribution fédérale à 25 % et il s'agirait alors du nouveau seuil.

## Renvois

- <sup>1</sup> *Globe and Mail*, 13 décembre 2002
- <sup>2</sup> p. 48
- <sup>3</sup> Romanow, p. 175
- <sup>4</sup> Romanow, p.184
- <sup>5</sup> ICIS, pp.134, 135, 137 et 147
- <sup>6</sup> ICIS, p. 20
- <sup>7</sup> Romanow, p.195



## La Caisse de soutien du revenu

Les prestataires d'aide sociale ont toujours été parmi les plus pauvres des pauvres au Canada et les gouvernements les ont traités avec mépris année après année. Les gouvernements des provinces et des territoires, peu importe le parti, se sont arrangés pour réduire encore plus les prestations d'aide sociale qui étaient déjà maigres au départ.

Le soutien du revenu accordé aux prestataires d'aide sociale et les coupures dans le soutien effectuées depuis dix ans ont été méticuleusement documentés par le Conseil national du bien-être social. Les rapports annuels du Conseil sur l'aide sociale présentent de l'information détaillée sur le revenu de quatre types de prestataires d'aide sociale par province ainsi que des comparaisons entre les revenus d'aide sociale et les seuils de pauvreté. Le rapport le plus récent démontre des coupures dans les revenus d'aide sociale comme un pourcentage du seuil de pauvreté dans 34 des 40 catégories suivies entre 1991 et 2001 et des augmentations dans seulement 6 des 40 catégories. La plupart des augmentations étaient modestes et la plupart des coupures étaient importantes<sup>1</sup>.

En 2001, 23 des 40 catégories de prestataires d'aide sociale avaient un revenu égal ou inférieur à 52 pour cent du seuil de la pauvreté. Il s'agit bien de pauvreté, peu importe la mesure de pauvreté utilisée. La Caisse de soutien du revenu de l'ABGF

changerait, au cours des années, pour que le financement fédéral soit lié aux besoins actuels, peut-être même au nombre réel de cas d'aide sociale d'une année à l'autre. À court terme, nous prévoyons éliminer les programmes de travail obligatoire, indexer automatiquement les prestations d'aide sociale au moins une fois par année, éliminer les exigences en matière de résidence, assurer la vie privée des prestataires d'aide sociale, voir à ce que ces personnes puissent garder la maison familiale et un niveau raisonnable d'actifs et qu'elles puissent en appeler des décisions concernant l'aide sociale qui sont prises par les agents et les tribunaux de l'aide sociale.

### **Prestations pour enfants fédérales et provinciales**

Le deuxième recul majeur pour les bénéficiaires de l'aide sociale au cours des dernières années a été la décision du gouvernement fédéral d'encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à récupérer une portion des prestations fédérales pour enfants auprès des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont des enfants. Cela représentait un revirement complet de la position que les gouvernements fédéraux successifs avaient adoptée afin d'éviter que les augmentations dans les allocations familiales et les autres prestations fédérales soient compensées par des réductions cor-



respondantes dans les programmes provinciaux et territoriaux.

En vertu des nouveaux arrangements, d'abord annoncés dans le discours du budget fédéral de 1997, à l'avenir, presque toutes les augmentations des prestations fédérales pour enfants iraient aux familles sur le marché du travail rémunéré. Les familles qui reçoivent même un faible revenu de l'aide sociale verraient les augmentations récupérées. Dans l'ensemble, les plus grands gagnants seraient les familles à faible revenu avec des enfants. Les plus grands perdants seraient les familles pauvres bénéficiaires de l'aide sociale, et plus spécialement les mères monoparentales avec enfants.

À ce jour, les seules exceptions aux récupérations se trouvent à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont refusé de récupérer les prestations fédérales auprès des bénéficiaires de l'aide sociale dès le départ et le Manitoba a suivi plusieurs années après une élection provinciale et un changement de gouvernement. Il n'y a probablement aucune coïncidence quant au fait que quatre des six augmentations dans les prestations provinciales et territoriales de l'aide sociale rapportées par le Conseil national du bien-être social au cours de la période de 1991 à 2001 affectaient les familles avec enfants de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

L'augmentation en vigueur dans les prestations fédérales pour enfants pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale en-

tre 1996 et 2002 représente 12,8 pour cent, ou un peu plus que le taux d'inflation pour la période. Les seuls véritables gains sont allés aux familles à faible revenu : une augmentation de 60,8 pour cent pour une famille avec un enfant et une augmentation de 84,3 pour cent pour une famille qui compte deux enfants.

L'autre moitié de l'approche fédérale actuelle face aux prestations pour enfants concerne le réinvestissement de l'argent récupéré auprès des familles bénéficiaires de l'aide sociale dans d'autres programmes ou services pour des familles ayant des enfants. Jusqu'à maintenant, les résultats ont été décevants. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont pressés de recycler l'argent du fédéral et de se l'approprier, mais la plupart d'entre eux hésitent à contribuer des montants supplémentaires importants pour aider les enfants et leurs familles.

L'ABGF augmente la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) (voir la section sur l'Équité fiscale de ce document pour tous les détails) et met fin à la récupération de la PFCE par toute province ou territoire.

## Renvois

- <sup>1</sup> Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social, 2001 et 2001* (Printemps 2002), pp. 81-81.
- <sup>2</sup> Conseil national du bien-être social, *Le budget de 1995 et le financement en bloc* (Printemps 1995), p. 26.



## La Caisse du logement

Le Canada est confronté à une crise du logement qui remonte à 1993, quand le gouvernement fédéral a tout simplement annulé le financement pour le logement social. Au Canada, nous avons un besoin bien documenté pour des logements abordables et pour des solutions nationales innovatrices à ce problème national. Il est toutefois remarquable que le Canada n'ait pas de politique nationale sur le logement, rendant le Canada unique à cet égard parmi les pays équivalents.

Le gouvernement dispose d'environ 200 000 unités de logement social. De ce nombre, 164 000 ont été construites avant 1978<sup>1</sup>.

En novembre 2001, le gouvernement fédéral s'est entendu avec les ministres provinciaux et territoriaux sur un cadre pour le financement de logements abordables. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser possiblement un total de 680 millions de dollars sur cinq ans mais il a basé le financement sur la volonté des provinces de fournir un montant équivalent. En mai 2002, le *National Housing and Homelessness Network* a publié un bulletin sur ce cadre. Il a accordé au gouvernement fédéral un D- pour avoir dépensé une petite fraction seulement des fonds potentiels, moins de 1 pour cent.

### Logements locatifs

En 2000, la Fédération canadienne des municipalités rapportait que les centres urbains du Canada ont perdu un minimum de 13 000 unités locatives entre 1995 et 1999 : les logements locatifs disponibles auparavant ont été convertis ou démolis, et aucun nouveau logement social n'a été construit. Il n'est pas surprenant de voir que le prix des loyers ait commencé à augmenter plus vite que l'inflation.

Environ quatre ménages canadiens sur dix sont locataires et leurs revenus sont généralement beaucoup moins élevés que ceux d'une personne moyenne. L'accessibilité des logements locatifs est devenue un enjeu majeur dans les années 1990, particulièrement dans les grandes villes. Un écart important s'est développé entre les loyers du marché et les revenus des personnes et des familles à faible revenu, alors que le prix des loyers a augmenté brusquement pendant que les revenus des pauvres ont baissé ou ont stagné. Cela se traduit par une crise pour de nombreux groupes particulièrement vulnérables : les parents monoparentaux avec des enfants; les familles de travailleurs à faible revenu qui ont des enfants; les nouveaux arrivants au Canada, dont bon nombre ont de grosses familles; les personnes d'âge mûr à faible revenu; et les adultes seuls à faible revenu comme les personnes handicapées.





Des loyers très élevés par rapport au revenu signifient qu'un nombre beaucoup trop élevé de familles doivent littéralement choisir entre payer le loyer ou nourrir les enfants. Dans toutes les provinces, les prestations d'aide sociale n'ont pas réussi à suivre la hausse du prix des loyers et l'échelle des augmentations des prix des loyers a généralement éclipsé les gains dans les revenus des petits salariés. Les augmentations dans les prestations pour enfants sont les bienvenues, mais elles auront un faible impact sur le bien-être des enfants si elles servent tout simplement à aider à payer le loyer.

## La Caisse

Cinq pour cent seulement des ménages canadiens vivent dans des logements sociaux en dehors du marché, comparative-ment à 40 % aux Pays-Bas, à 22 % au Royaume-Uni, à 15 % en France et à 2 % aux États-Unis. L'ABGF ramène le gouvernement fédéral dans le secteur du logement à prix abordable. Notre objectif est d'augmenter immédiatement le nombre de constructions de nouvelles unités abordables à 20 000 par année et le nombre d'unités rénovées à 10 000 par année.

Afin d'atteindre cet objectif, la Caisse d'investissement pour le logement de l'ABGF fournit 2 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour de nouveaux logements. Le programme comprend un programme de subventions d'investissement flexible pour aider les provinces et les municipalités à construire de nouveaux logements locatifs abordables.

Ce programme fonctionnerait avec la participation active de commanditaires des nombreux projets de logements sociaux communautaires qui sont apparus depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré du secteur du logement social il y a dix ans.

De plus, la Caisse ferait également du financement des coopératives d'habitation une priorité. Il y a vingt ans, le gouvernement fédéral finançait près de 20 000 nouvelles unités de coopératives communautaires et de logements sans but lucratif par année. Les coopératives ont aidé à développer le parc résidentiel, à faire obstacle au déclin des quartiers et à appuyer les résidentes et les résidents qui ont des besoins particuliers.

Parmi les principaux avantages des coopératives prévues dans la politique sur le logement, il y a le coût et l'accessibilité. Les contributions des résidentes et résidents, de l'autogestion jusqu'à « l'apport de compétences », dans certains cas combinées aux subventions publiques, peuvent rendre les logements de grande qualité abordables pour les ménages à faible revenu et ceux à revenu modeste. Comparative-ment aux programmes qui offrent des suppléments directs au loyer, les dépenses pour les coopératives ont comme conséquence additionnelle et durable d'augmenter l'approvisionnement permanent de logements abordables.

En plus des avantages économiques, les coopératives offrent le potentiel pour une transformation sociale. Créer des coopératives donne lieu à des environnements physiques qui conviennent aux besoins des



gens et qui sont favorables à leur qualité de vie.

La construction de logements est exigeant en main-d'œuvre et a une grande incidence sur les emplois en raison de la grande utilisation de matériaux canadiens. Elle peut également être équilibrée régionalement et offre des avantages collectifs durables.

## Renvois

- <sup>1</sup> *Left in the Cold: Woman, Health, and the Demise of Social Housing Policies.* Darlene Rude et Kathleen Thompson. Prairie Women's Health Centre of Excellence. Novembre 2001.



## Caisse de la petite enfance et de l'éducation

L'ABGF propose une stratégie pancanadienne universelle pour les soins et l'éducation de la petite enfance (les SEPE). Les SEPE fournissent à la fois des services pour le développement de la petite enfance, des garderies alors que les parents (surtout les mères) se trouvent sur le marché du travail et viennent en aide aux parents. L'action fédérale pour les SEPE est essentielle pour respecter la promesse de l'Entente cadre de 1999 sur l'union sociale d'un « accès pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, peu importe l'endroit où ils vivent ou déménagent au Canada, à des programmes et services sociaux essentiels de qualité raisonnablement comparable. » Les SEPE sont nécessaires pour nombre de raisons, dont les avantages pour les enfants et les familles et leur contribution à la productivité économique et à la solidarité sociale.

Les enfants de toutes classes bénéficient de services de garde de grande qualité, peu importe le revenu familial ou l'emploi des parents. À cet effet, les services de garde d'enfants sont un bien public en eux-mêmes et assez distincts de leurs autres avantages démontrés. Presque toutes les facettes du développement de l'enfant sont améliorées par des services de garde de qualité. Comme l'OCDE l'a constaté, « l'accès équitable à une éducation et à des soins de qualité pour la petite enfance peut renforcer le fondement même de l'appren-

tissage à vie pour tous les enfants et vient appuyer les besoins sur le plan éducatif et social des familles. » Des services de garde de grande qualité améliorent le développement général et le bien-être de tous les enfants, y compris leurs capacités physiques, émotives, intellectuelles et sociales. Plus particulièrement, les services de garde d'enfants les préparent bien pour l'école et peuvent contribuer au succès scolaires futurs des enfants.

Le Forum national sur la santé a souligné qu'une approche exhaustive face aux services de garde d'enfants devrait être un élément clef d'une approche en matière de santé pour la population. Des services de garde d'enfants de qualité sont encore plus précieux pour les enfants qui sont à risque ou vulnérables socialement en raison de la pauvreté ou d'autres conditions.

Les soins et les services d'éducation de la petite enfance sont également nécessaires en raison des changements démographiques dans les familles canadiennes et le profil des travailleuses et travailleurs qui évolue. Dans la plupart des ménages qui ont de jeunes enfants, deux personnes travaillent maintenant, remplaçant la famille « traditionnelle » avec un chef soutien de famille et une mère qui restait à la maison. Le taux de participation des femmes au marché du travail monte en flèche et le nombre d'enfants au Canada diminue. La grande majorité de travailleuses qui ont des



enfants travaillent à temps complet (30 heures et plus par semaine). En 1999, 71 % des travailleuses qui avaient au moins un enfant de moins de 16 ans à la maison travaillaient à temps complet, tout comme 68 % des travailleuses qui avaient un ou plusieurs enfants de moins de trois ans. Les familles où deux personnes travaillent sont maintenant la norme; pourtant, il y a peu de politiques et de mesures de soutien en place pour leur permettre de combiner travail et soins des enfants. L'augmentation aiguë des ménages à deux salaires, encouragée par l'augmentation du travail des femmes, fait que des SEPE complets et des politiques sur le congé parental sont plus importants que jamais pour le bien-être des familles.

De plus, les SEPE contribuent à la productivité économique. Les services de garde d'enfants sont un investissement intelligent dans une économie compétitive. Sans de tels services, les parents, les mères en particulier, ne peuvent participer pleinement au marché du travail. Une étude réalisée en 1998 par des économistes de l'Université de Toronto concluait que 2 \$ de prestations sociales sont remises pour chaque 1 \$ investi dans les services de garde d'enfants. Les coûts initiaux des SEPE sont compensés par les gains à long terme, qui incluent une augmentation de la participation au marché du travail, un revenu d'impôt plus élevé et des dépenses sociales plus faibles. Le Conseil national du bien-être affirme que « de bons services de garde d'enfants font toute une différence dans la capacité des familles pauvres de trouver et de conserver des emplois. » Et comme le

Conseil le souligne également, « prévenir les problèmes et s'assurer que les enfants ont le meilleur départ possible dès leur bas âge a du sens sur le plan économique.

Bien que des SEPE universels amélioreraient la productivité nationale, un système de garderies pancanadien ne peut être établi par le marché privé. Charles Coffey, vice-président général du Groupe financier RBC, a affirmé que « les entreprises peuvent faire leur part, mais l'apprentissage en bas âge et les services de garde d'enfants sont une question d'importance nationale, nécessitant un leadership que seuls les gouvernements seniors peuvent fournir ».

Enfin, mais tout aussi important, les SEPE contribuent à la solidarité sociale. Certainement, les services de garde d'enfants universels sont une condition préalable de l'égalité des femmes. C'est aussi un mécanisme pour bâtir des collectivités saines, réduire la pauvreté, créer des emplois et faciliter le développement communautaire et économique. Les services universels pour la petite enfance renforcent l'appréciation de la diversité et favorisent l'égalité parmi les classes, les niveaux de capacité, les groupes raciaux et ethniques et les générations, renforçant par le fait même la solidarité sociale.

L'ABGF est d'accord avec l'Institut Caledon à l'effet que « les services de garde d'enfants sont une politique gouvernementale intelligente, une politique économique intelligente et une politique sur la santé intelligente. ». En vertu de l'ABGF, les principes directeurs d'une stratégie fédérale pour les SEPE sont :



- des services réglementés et autorisés;
- la prestation universelle (y compris tous les enfants, peu importe le revenu, la classe ou la capacité ou le handicap, la région et le statut professionnel des parents);
- de grande qualité (reflétant les meilleurs pratiques et une approche participative à l'amélioration et à l'assurance de la qualité);
- l'intégralité (une approche systématique et intégrée au développement de la politique et à sa mise en œuvre, y compris un éventail de choix de services);
- répondre aux besoins (reflétant la valeurs et la diversité de la collectivité tout en incluant les commentaires de la collectivité et des parents);
- responsabilisation (les services sont responsables face aux collectivités desservies et ils sont bien gérés);
- sans but lucratif (pour s'assurer que tous les dollars sont canalisés vers le programme et le personnel, faisant l'usage le plus efficace des fonds).

Les SEPE sont grandement sous-développés au Canada (sauf au Québec). Dans tout le Canada, les services de garde d'enfants sont sérieusement compromis sur trois fronts : 1) la disponibilité des places pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, 2) le prix abordable des services, et 3) la qualité des services offerts. De plus, ils sont compromis, aussi, étant donné que les services et l'éducation sont fragmentés dans différentes politiques « silos », non coordonnées entre les services d'éducation, d'aide sociale et les services

communautaires, entre les syndicats et les autres ministères du gouvernement et entre les juridictions locales, provinciales et fédérales.

Le gouvernement fédéral a commencé à reconnaître ces problèmes et commence à créer un ensemble de politiques qui pourra les résoudre. En septembre 2000, les premiers ministres provinciaux (à l'exception de celui du Québec) ont signé une entente sur les services de développement de la petite enfance. Cette entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance comprend deux objectifs : 1) « promouvoir le développement de la petite enfance afin que les enfants, selon leur plein potentiel, soient sains et sûrs, physiquement et émotionnellement, prêts à apprendre et engagés et responsables socialement »; et 2) « pour aider les enfants à réaliser leur plein potentiel et aider les familles à soutenir leurs enfants au moyen de collectivités fortes ». Cette entente prévoit un financement et un cadre de politique en vertu desquels le gouvernement fédéral peut agir.

Qu'en coûterait-il pour établir un programme universel de SEPE pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens? Un objectif financier raisonnable pour un système de SEPE pleinement développés et complets serait au moins 1 % du PIB. Un pour cent est le pourcentage que recommande la directive de l'Union Européenne pour les dépenses à cet effet pour les enfants de 0 à 6 ans, et plusieurs pays ont déjà dépassé ce niveau. Au Canada, 1 pour cent du PIB représenterait quelque 10 milliards de dollars par année. L'établissement





d'un système complet de SEPE est une entreprise de plusieurs années qui doit inclure une amélioration ordonnée du système fragmenté actuel. La création d'une infrastructure physique et sociale prend du temps.

Au cours des trois prochaines années, l'ABGF augmente les dépenses pour atteindre les 5 milliards de dollars par année. Les deux priorités pour les dépenses de ces fonds seraient :

- améliorer la couverture et les taux d'indemnisation en vertu de l'AE pour les nouveaux parents et pour les parents adoptifs; si on étendait la couverture à tous les nouveaux parents, à des taux d'indemnisation d'au moins 80 pour cent, le Canada serait en ligne avec la plupart des pays de l'UE; avec une couverture et une indemnisation adéquates, la plupart des ménages pourraient fournir des soins parentaux aux enfants de 0 à 1 an;
- les SEPE pour les enfants de 1 à 6 ans, avant que les enfants n'atteignent l'âge de fréquenter l'école.



## L'assurance-emploi

Le programme d'AE n'a pas réussi à suivre la réalité de la vie professionnelle de la population canadienne. Les entreprises et les milieux de travail sont réorganisés. Avec l'augmentation du travail occasionnel et compte tenu du fait que les gens doivent occuper plusieurs emplois, les horaires et les heures de travail ne correspondent plus aux anciennes hypothèses. De nombreuses personnes qui travaillent au Canada doivent équilibrer vie professionnelle et responsabilités familiales envers les enfants et les personnes âgées, une situation qui s'est aggravée à la suite des coupures dans les programmes fédéraux.

Les femmes sont particulièrement touchées parce que ce sont elles qui occupent principalement les nouveaux emplois à temps partiel. Elles ne se qualifient pas pour l'AE dans les cas de mises à pied car elles ne travaillent pas le nombre d'heures suffisant. Les nouvelles mères n'ont pas toujours les 600 heures requises pour avoir droit aux prestations de maternité et aux prestations parentales.

Les changements au programme introduits en 1997 ont empêché un bon nombre de Canadiennes et de Canadiens d'être admissibles à l'AE. Actuellement, 38 % seulement des personnes en chômage reçoivent des prestations d'AE à un moment donné, en comparaison de plus de 75 % il y a quelques années.

Pourtant, le compte de l'AE a accumulé un surplus de près de 50 milliards de dollars depuis 1994.

L'ABGF équilibrerait la caisse de l'AE, dépensant tous ses revenus pour fournir un soutien du revenu aux personnes en chômage. Les améliorations à la caisse décrites ci-dessous utiliseraient tous le surplus qui se serait accumulé autrement. De plus, pour être certain que le gouvernement fédéral ne mette plus la main sur la caisse, le programme sera séparé complètement du budget général.

Il y a aussi une demande croissante pour l'éducation, la formation et l'éducation permanente. De longues années sur le marché du travail ne comptent pas quand il s'agit d'être admissible à l'AE. Les congés éducation ou les congés de formation ne sont pas couverts par les prestations de l'AE. L'ABGF prohibe l'utilisation des revenus de l'AE pour réduire la dette fédérale, couper dans l'impôt ou pour toute autre dépense gouvernementale

Le système actuel des exigences variables en termes d'admissibilité, qui varient d'un endroit à l'autre et d'un mois à l'autre, et le type de prestations qui varie de 420 à 910 heures, sera remplacé par un système qui exige un minimum de 360 heures pour être admissible.

Des règles d'admissibilité plus flexibles seraient introduites pour les personnes qui sont sur le marché du travail depuis un



certain nombre d'années et la définition d'attachement au marché du travail sera réformée pour tenir compte des années. De plus, les travailleuses et travailleurs de plus de 45 ans, celles et ceux qui ont le plus de difficulté à se trouver un nouvel emploi, auraient l'assurance de recevoir des prestations pendant 18 mois.

Les gains réguliers seraient définis comme la moyenne des 12 meilleures semaines de travail.

De plus, une assurance-formation commencera à être introduite pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs. Les prestations régulières seraient disponibles pour aider les personnes qui perdent du temps de travail pour suivre une formation et apprendre, comme c'est le cas présentement pour les personnes en apprentissage.

Voilà les premières étapes vers un système vraiment moderne, un système qui :

- protégerait les travailleuses et travailleurs dans toutes les formes d'emploi, y compris le temps complet, le temps partiel et le travail temporaire;
- couvrirait le chômage, la grossesse, le congé parental, les maladies temporaires et la sécurité du revenu pendant la formation;
- mettrait fin à la discrimination de l'AC contre les femmes, les jeunes, les travailleuses et travailleurs d'âge mûr ainsi que les personnes qui occupent un emploi saisonnier;
- serait clair et simple à comprendre;
- étendrait les semaines de prestations quand le chômage est élevé;
- augmenterait le niveau maximum des prestations, qui est gelé depuis 1996;
- cesserait de déduire l'indemnité de cessation d'emploi et la paye de vacances des prestations de l'AE.



## La Caisse de l'enseignement postsecondaire

Dans les années 1990, les frais de scolarité au Canada ont augmenté en moyenne de 10 % par année. Très récemment, le taux d'augmentation a ralenti, et la moyenne depuis 2000 se situait un peu plus au-dessus des 4 %. Néanmoins, les signes montrent une augmentation dans l'avenir : certains fonds additionnels versés depuis quelques années sont le résultat du rétablissement des paiements de transfert pour compenser pour des réductions faites précédemment. L'économiste de la Banque TD Craig Alexander projette que le coût total d'une éducation universitaire atteindra les 125 000 \$ d'ici 2020<sup>1</sup>.

Depuis 1998, le gouvernement fédéral a augmenté son aide pour les régimes enregistrés d'épargne études (REEE). Les 423 millions de dollars que le gouvernement a l'intention de dépenser cette année pour la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui est le programme de bourses dont les fonds sont versés par le gouvernement fédéral dans le REEE. Ces bourses sont accordés de manière disproportionnée aux familles à revenu élevé. Ces paiements ne font rien pour améliorer l'ac-

cès à l'enseignement postsecondaire pour les Canadiennes et Canadiens venant de milieux défavorisés<sup>2</sup>.

De manière similaire, les Bourses du millénaire ne font rien pour régler le problème fondamental de l'enseignement postsecondaire au Canada, qui est un accès abordable.

L'ABGF crée une nouvelle Loi nationale sur l'enseignement postsecondaire qui fonctionne en parallèle à la *Loi canadienne sur la santé*, garantissant le droit à un enseignement postsecondaire de qualité avec des normes nationales. En vertu de cette loi, l'ABGF crée un nouveau système de subventions fondées sur le besoin. Un total de 1,5 milliard de dollars a été alloué à ce système pour trois ans.

### Renvois

- <sup>1</sup> *The Future Cost of a University Education*. Document du service d'économie TD, novembre, 2002, Craig Alexander.
- <sup>2</sup> *Tax Preferences for Education Saving: Are RESPs Effective?* Commentaire de l'Institut C.D. Howe, par Kevin Milligan.



## La prestation pour aînés et le revenu de retraite

La nature changeante du travail au Canada, y compris l'accroissement des emplois précaires à temps partiel, nuit aux personnes d'âge mûr. Moins d'une travailleuse ou d'un travailleur canadien sur deux sont inscrits à un moment donné à un régime de retraite d'employeur.

La solution de rechange, les REER, avantage de manière disproportionnée les personnes à revenu élevé au moyen des réductions d'impôt. Et peu de personnes à revenu moyen ou faible au Canada réus-

sissent à contribuer le maximum admissible aux REER.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) a été vivement critiqué parce qu'un très grand nombre de personnes d'âge mûr ignorent qu'elles y ont droit.

L'ABGF augmente le SRG de 10 % par année et prendrait les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les personnes d'âge mûr qui sont admissibles aux prestations du programme les reçoivent.



## Une politique industrielle écologique

Le Canada a besoin d'une politique industrielle vigoureuse et efficace, menée par le gouvernement fédéral. Le dossier historique montre qu'un engagement gouvernemental intelligent pour canaliser les ressources dans les secteurs stratégiques est une voie importante pour améliorer le niveau de vie à long terme.

Présentement, une poignée de programmes (comme le Partenariat technologique Canada et divers programmes de développement régional) appuient de tels objectifs, en principe. Cependant, la vérificatrice générale les a critiqués pour leur manque de transparence et de responsabilisation.

L'ABGF de cette année inclut une politique industrielle innovatrice et revitalisée pour accroître la productivité de l'économie canadienne et faire du Canada un chef de file mondial dans le secteur des industries écologiques.

Une bonne partie de l'arrière-pays canadien est toujours très dépendant de l'exportation aux États-Unis des ressources primaires peu transformées (et hautement vulnérables aux actions commerciales des États-Unis). Notre politique industrielle appuiera la création d'une valeur ajoutée plus grande des récoltes actuelles des ressources et le ferait de manière qui soit viable sur le plan écologique.

Le secteur manufacturier canadien est de plus en plus menacé par les pays où la main-d'œuvre coûte moins cher, que ce soit

dans le sud des États-Unis, au Mexique ou en Chine. La politique industrielle de l'ABGF vise à retenir les investissements au Canada, et à encourager de nouveaux investissements.

La politique industrielle devrait cibler les secteurs en émergence qui risquent de porter fruit et où les décisions concernant le marché mènent à une allocation sub-optimale des ressources. Cela inclut les technologies de l'information et des communications, les sources d'énergie alternatives et les technologies écologiques.

Pour répondre à ces besoins, nous renonçons à l'idée que la politique industrielle se limite à stimuler ou à encourager le secteur privé. Nous devons ramener plus pleinement le secteur public dans l'équation. Les principaux éléments du plan de l'ABGF pour revitaliser la politique industrielle sont présentés ci-dessous.

### **Caisse d'implantation de Kyoto et des possibilités**

Bien qu'une bonne partie du débat autour de Kyoto ait porté sur les coûts perçus de la mise en œuvre de l'accord, peu d'attention a été portée aux *coûts constants* des changements climatiques. Ces coûts couvrent plusieurs secteurs et incluent le coût de réparation et de remplacement à la suite de perturbations causées par les températures extrêmes comme les tempêtes de ver-





glas et les inondations qui se produisent plus fréquemment. Ils incluent aussi les effets sur le travail des cultivateurs à la suite des sécheresses et sur les collectivités autochtones dans le grand nord en raison des changements dans les systèmes alimentaires traditionnels.

La Caisse de l'implantation de Kyoto et des possibilités appuierait une stratégie d'innovation et de transition à deux volets. Financée à même le surplus budgétaire de 2002-2003, elle réserverait 7 milliards de dollars pour accélérer la transition vers une économie énergétique plus viable, y compris l'efficacité énergétique et le développement et la mise en œuvre de technologies et de sources énergétiques écologiques. De plus, elle fournirait 1 milliard de dollars pour une stratégie de « transition équitable » pour aider les travailleuses et travailleurs affectés par les mesures prises pour faire obstacle aux changements climatiques.

## Développer et mettre en œuvre des technologies écologiques

Les technologies rentables et viables existent déjà pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les effets humains sur le climat. De plus, les industries naissantes de production d'énergie renouvelable et les secteurs connexes offrent des possibilités de croissance et de création d'emplois. Dépenser les fonds pour l'achat de crédits d'émissions serait un gaspillage immense, compte tenu des autres possibilités pour investir dans une économie plus écologique.

La Caisse d'investissement de Kyoto et de transition allouerait 7 milliards de dollars sur dix ans pour soutenir les projets d'efficacité énergétique, élaborer des technologies et des sources énergétiques écologiques et mettre en œuvre des technologies existantes et nouvelles pour rendre l'industrie canadienne plus viable. De nombreuses technologies énergétiques renouvelables sont viables aujourd'hui, dont l'énergie terrestre, l'énergie éolienne, la production d'éthanol à partir de la biomasse et l'énergie solaire.

La caisse ferait un certain nombre d'investissements pour fournir des occasions d'affaires dans les nouvelles industries et créer des emplois viables :

- créer des caisses d'efficacité énergétique, modelées sur la Caisse atmosphérique de Toronto, pour les individus et les entreprises qui veulent rendre leurs édifices commerciaux et résidentiels plus éconergiques;
- assurer le financement nécessaire pour l'infrastructure du transport en commun des villes canadiennes;
- accorder une subvention de 1,2 cent/kWh à toute production non hydroélectrique renouvelable pour correspondre à la subvention actuelle pour la production d'énergie éolienne; (cette subvention permettrait d'assurer que 10 % de l'électricité produite d'ici 2012 le sera par des sources renouvelables non hydroélectriques.)

Les efforts pour améliorer l'efficacité énergétique seraient complétés par une



stratégie industrielle vigoureuse visant la diffusion des technologies existantes dans les industries actuelles, plus le ciblage stratégique des nouvelles technologies et sources énergétiques écologiques comme secteur de développement pour l'économie canadienne. Un certain nombre de moyens pour mettre cela en œuvre incluent :

- fournir des crédits d'impôt aux entreprises qui investissent dans l'efficacité énergétique dans les industries et les technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre;
- étendre le Programme d'aide à la recherche industrielle, un programme fédéral couronné de succès qui appuie la diffusion de nouvelles technologies aux entreprises petites et moyennes, pour couvrir un éventail de technologies et d'applications environnementales;
- étendre substantiellement le financement fourni par le Partenariat technologique Canada pour le développement de technologies, sources et applications énergétiques écologiques.

Nous pourrions obtenir des fonds supplémentaires pour les projets environnementaux en détournant les fonds versés actuellement à l'industrie de l'aérospatiale et de la défense qui dominent actuellement la base de financement.

## Une transition équitable

Un défi important pour relever les changements climatiques sera la transition d'une économie qui dépend largement du com-

bustible fossile à une économie qui met progressivement l'accent sur les industries nouvelles : efficacité énergétique, énergie renouvelable et transport public. Bien que les analyses récentes montrent qu'on peut faire des gains économiques, cette transition signifiera des transferts dans le genre d'emplois disponibles. Les travailleuses et travailleurs de l'énergie sont particulièrement vulnérables aux pertes d'emplois. Au cours des années 1990, le secteur énergétique canadien a perdu plus de 80 000 emplois, malgré une production accrue et une augmentation des exportations.

L'atteinte des objectifs de Kyoto se traduira par des pertes d'emplois dans certains secteurs et par des gains d'emplois dans d'autres.

Si on fait une hypothèse conservatrice à l'effet que le Canada respectera ses obligations sans échanges internationaux d'émissions, le modèle d'analyse du Processus national pour le changement climatique montre que le secteur énergétique pourrait perdre 12 800 emplois. Les provinces le plus touchées par la perte d'emplois (par ordre décroissant) sont l'Alberta, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique. Au cours de la même période, 16 000 nouveaux emplois seraient créés dans le secteur énergétique mais pas nécessairement dans le même sous-secteur ni dans la même province où les emplois auront disparu.

La solution à ce transfert d'emplois n'est pas de renoncer à toute mesure sur le changement climatique mais à s'assurer que les personnes qui *en fait* perdent leur emploi aient d'autres possibilités, particulièrement



dans les secteurs connexes qui connaissent une croissance générale. Les programmes de transition pour les travailleuses et travailleurs déplacés ont été implantés avec succès aux États-Unis et au Canada, mais seulement quand ces programmes sont développés ouvertement.

Les éléments d'un programme de transition équitable incluraient :

- des possibilités de formation et d'éducation qui permettent aux travailleuses de se perfectionner pour les emplois qui sont créés;
- des préavis de licenciements, lorsque possible, afin que les travailleuses et travailleurs puissent avoir rapidement accès à des services de consultation et à des programmes de formation et d'éducation;
- un programme de sécurité du revenu pour les travailleuses et travailleurs déplacés, pour un maximum de trois ans, selon la durée de présence sur le marché du travail de l'énergie, pour permettre à ces personnes de bénéficier des possibilités de formation et d'éducation;
- des services de consultation par les pairs pour évaluer les besoins des travailleuses et travailleurs et analyser les besoins du marché du travail;
- des fonds de déménagement, pour un maximum de 15 000 \$ par personne, pour celles qui doivent déménager pour se trouver un nouvel emploi.

Une évaluation maximale du coût d'un tel programme serait d'environ 1 milliard

de dollars sur dix ans. Ces fonds sont en plus du régime d'AE, qui se chargerait aussi d'une partie de la transition.

Les subventions maintenant accordées à la production conventionnelle d'énergie coûtent quelque 250 millions de dollars par année. Ces subventions pour la production énergétique conventionnelle pourraient servir à de nouvelles subventions pour une énergie propre. L'industrie de l'énergie renouvelable n'a reçu que 12 millions de dollars en subventions en 2000, la plupart en vertu des programmes de recherche et de développement et des incitations fiscales.

Le gouvernement fédéral devrait également pouvoir générer une réserve de fonds en vendant aux enchères les permis pour les émissions de gaz. Le programme d'implantation le plus récent du gouvernement fédéral s'écarte de la vente des permis nationaux d'émissions, une mesure que nous leur demandons sérieusement de reconsidérer. En s'éloignant des permis échangeables, on fait en sorte que les émetteurs de gaz à effet de serre n'ont pas à payer les coûts des mesures relatives au changement climatique et, par conséquent, on les récompense pour être de grands pollueurs.

Ces deux sources de financement pourraient générer assez conservativement quelque 12,5 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Cet argent pourrait être alloué pour améliorer la boîte à outils des subventions, des crédits d'impôt et de l'investissement dans l'infrastructure publique nécessaires pour aller au delà des objectifs de Kyoto.



On peut examiner d'autres changements dont la conception d'un régime fiscal qui répondrait mieux à certains objectifs environnementaux. Les crédits d'impôt pour atteindre des repères environnementaux (comme des crédits pour la production certifiée écologique ou la production à nouvelle valeur ajoutée dans l'industrie forestière) pourraient renforcer les mesures établies ci-dessus. L'octroi de crédits d'impôt pour répondre à des objectifs environnementaux voit à ce que non seulement les entreprises qui répondent à des objectifs en bénéficient en payant moins d'impôt au lieu de l'approche du « chèque en blanc » des réductions d'impôt pour les entreprises qui sont peu à peu implantées.

De plus, nous recommandons de rendre les activités polluantes plus coûteuses en établissant de nouvelles taxes sur les émissions de carbone, des polluants chimiques et d'émissions de particules. Pour minimiser les coûts de transition, ces taxes devraient être introduites progressivement sur une période de 10 à 20 ans.

Une stratégie pour la pollution de l'air urbain pourrait compléter les initiatives de Kyoto. Par exemple, on pourrait jumeler une mesure pour réduire les émissions de carbone des automobiles à une stratégie pour régler le problème du smog dans les villes canadiennes. Le but serait un avenir avec des véhicules à émission zéro ce qui résout à la fois le problème des changements climatiques et de la pollution de l'air urbain.

Enfin, le développement accéléré des systèmes de transport en commun entre les

villes doit être une priorité au lieu d'élargir l'infrastructure pour les automobiles. Une ligne de TGV entre Windsor et Québec serait un bon départ. La création d'un système de transport en commun rapide en dehors des villes, emprunté aux modèles courants en Europe, est également nécessaire pour soulager la congestion de la circulation dans les villes et réduire la dépendance face à l'automobile. Chacun de ces projets pourrait être atteint en vertu des sociétés d'État existantes et des organismes régionaux.

## **Banque d'investissement public**

Le gouvernement fédéral doit relever le défi de canaliser les ressources dans la véritable économie au lieu de se laisser prendre dans le tourbillon de la spéculation que sont les marchés financiers.

L'ABGF tentera d'établir, dans les trois ans, une Banque d'investissement public, alimentée par les dépôts obligatoires des institutions financières privées, les injections de crédits de la Banque du Canada et par les investissements produisant des intérêts de la part des gouvernements, des caisses de retraite et des individus. Le financement de la Banque d'investissement public serait alors alloué à des « conseils de développement » plus petits qui financeraient des projets dans des secteurs particuliers ainsi que des projets dans les régions ou les collectivités.

L'ABGF voit la Banque d'investissement public comme un fournisseur de capital de départ pour le financement de secteurs économiques nouveaux et innovateurs où le



financement du secteur privé risque d'être moins abondant (s'il y en a). Les bénéficiaires du financement comprendraient les sociétés d'État, les coopératives, les entreprises appartenant à des travailleurs, les Premières nations et autres entités sans but lucratif en plus des entreprises traditionnelles.

Un thème de développement viable serait à l'avant et au centre de la nouvelle entité. Elle fournirait l'aide financière pour des projets nationaux visant l'agriculture viable; le secteur forestier viable; les installations de recyclage; l'investissement dans l'efficacité énergétique; le développement et l'achat de technologies environnementales et les sources d'énergie écologique.

## **Des incitations fiscales pas des réductions d'impôt**

Depuis quelques années, la politique gouvernementale a été excessivement obsédée par des réductions d'impôt comme l'élément tonifiant de l'économie canadienne. Le Budget fédéral de 2000 établit un plan pour réduire l'impôt de toutes les entreprises au taux le plus bas de 21 % pour les sociétés manufacturières et les sociétés de transformation. Vantée comme un coup de fouet pour le secteur de la haute technologie et l'économie de service, cette importante réduction signifiera que les plus grosses banques canadiennes et les autres sociétés importantes rentables bénéficieront de réductions d'impôt inespérées.

La preuve que les réductions d'impôt pour les entreprises entraînent une hausse

des investissements et des emplois est assez mince. Les réductions d'impôt sont en fait un chèque en blanc pour les entreprises canadiennes, un saut dans l'inconnu à l'effet que l'économie canadienne en bénéficiera. Cela dit, il ne faudrait pas ignorer complètement la politique fiscale. Le régime fiscal peut fournir des incitations mais elles doivent être structurées de manière à ce que les allègements fiscaux soient accordés seulement à ceux qui livrent les nouveaux investissements à l'économie canadienne.

L'ABGF entreprendrait un examen majeur de la politique fiscale fédérale dans le but de développer et d'implanter des réformes sur le plan de l'impôt des sociétés afin d'appuyer nos objectifs en matière de politique industrielle. Ces réformes incluraient :

- des crédits d'impôt pour les sociétés canadiennes qui répondent à des objectifs précis d'investissements, de production et d'emploi au Canada; cela s'appliquerait à toutes les entreprises faisant des affaires au Canada, peu importe à qui elles appartiennent;
- des crédits d'impôt pour les sociétés qui répondent à certains objectifs environnementaux et sociaux, comme les crédits pour la production certifiée écologique ou la production à nouvelle valeur ajoutée dans l'industrie forestière.

La prestation de crédits d'impôt pour répondre à des objectifs économiques et sociaux voit à ce que seules les entreprises



qui répondent aux objectifs bénéficient d'une réduction d'impôt. Les sociétés qui font d'importants profits au Canada mais qui n'investissent pas ou qui n'emploient pas de main-d'œuvre canadienne devraient payer plus d'impôt.

Ces crédits d'impôt devraient être compensés par des changements dans le taux d'impôt sur le revenu des entreprises et la taille de l'assiette fiscale. Nous recommandons une structure d'impôt sur le revenu progressive pour les entreprises canadiennes (il faudrait la modeler quelque peu afin d'évaluer la bonne structure pour les taux). Certaines déductions devraient être pleinement ou partiellement éliminées comme les repas et les dépenses pour les divertissements, la publicité ou les contributions aux partis politique et les dépenses de lobbying.

## Services publics et sociétés d'État

Le Canada a bénéficié d'une économie mixte. Si on axe la politique industrielle sur le secteur privé seulement, on ignore une grande partie de l'économie canadienne. Le spectacle des scandales d'entreprises au cours des douze derniers mois a fait tomber le voile de la soi-disant suprématie du secteur privé sur le secteur public.

Les sociétés d'État, plus particulièrement, représentent une force institutionnelle sous-utilisée pour le développement industriel. En effet, les tendances des dernières décennies ont été de favoriser idéologiquement la privatisation des sociétés d'État, même celles qui donnaient de

très bons résultats. Élaborer un rôle plus fort pour les sociétés d'État en tant qu'agents de la politique industrielle a du sens, et ce dans divers domaines.

Les mesures de politique industrielle du secteur public pourraient soutenir les priorités canadiennes pour la réforme des soins de santé. Par exemple, le Canada pourrait développer une société d'État pharmaceutique nationale pour faire de la recherche dans le domaine public et pour produire des médicaments génériques à faible coût. Cela pourrait compléter un retour vers un régime d'émission de licences obligatoires pour appuyer la production de médicaments génériques. Une telle mesure permettrait d'abaisser le prix des médicaments et appuierait une industrie nationale par rapport à une industrie étrangère des médicaments d'origine.

Dans le cadre d'une reprise des activités dans le domaine du logement social, le Canada pourrait créer une nouvelle société d'État pour coordonner la construction de nouvelles structures. Cette société pourrait servir de plate-forme pour construire des unités de logements sociaux qui s'intègrent parfaitement à l'environnement, en utilisant le recyclage des eaux ménagères, des plans d'habitation à faible consommation d'énergie et l'énergie géothermique.

Le Canada devrait également développer un service d'infrastructure nationale à large bande. Une telle entité permettrait d'offrir un accès universel, à faible coût, à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens pour l'infrastructure de l'avenir. Il serait préférable que les consommatrices et consommateurs aient un système à un seul





fournisseur réglementé et sans but lucratif. Cela donnerait également une plateforme au développement, par le secteur privé, d'applications, de contenu et de logiciels.

Un dernier exemple est le développement d'un système de transport entre les villes. Une ligne ferroviaire rapide entre Windsor et Québec, inspiré du *TGV* français ou du *shinkansen* japonais, serait point de départ. Il est également nécessaire de développer rapidement un système de transport en commun en dehors des villes, inspiré de ce qui se fait en Europe. Tout ceci pourrait être fait sous l'égide de sociétés d'État existantes et d'organismes régionaux.

Les engagements commerciaux internationaux du Canada représentent également un problème, mais la marge de manœuvre

est plus grande en vertu de ces ententes que ce qui est habituellement reconnu. Les mesures de politique industrielle sont permises tant qu'elles n'ont pas de lien explicite avec le commerce international. Il se pourrait qu'il y ait des problèmes provenant d'autres pays, mais cela ne devrait pas empêcher le Canada de maintenir de bonnes politiques industrielles.

Il ne s'agit pas de mettre ces projets à exécution « tout seuls » en tournant le dos à l'accès au marché américain ou aux investissements étrangers. Cela continuera d'être important pour le Canada. Mais de telles préoccupations ne devraient pas être la priorité d'une stratégie industrielle. La politique industrielle canadienne devrait être enracinée dans les besoins des Canadiennes et des Canadiens.



## L'environnement

L'ABGF se concentrerait sur deux points majeurs : la nécessité de réduire la pollution atmosphérique urbaine et l'appui des « investissements de viabilité » en créant de nouveaux parcs nationaux et en nettoyant les sites de déchets toxiques.

### La pollution atmosphérique urbaine

À certains égards, le gouvernement fédéral doit être un leader dans la création de demandes du marché pour de nouvelles technologies. Le projet de la Californie en est un très bon exemple; il consiste à s'assurer que 10 % des ventes de nouvelles voitures dans cet État, entre 2003 et 2008, soient des véhicules sans émissions. L'ABGF amorcera une stratégie similaire, bien que plus agressive, en établissant des exigences de ventes de véhicules sans émissions au cours des 5 à 20 prochaines années. Un échéancier pour abaisser les normes d'émissions de carburant émises par les flottes de constructeurs d'automobiles est une autre option.

L'ABGF introduira également un projet de « taxation avec remise ». C'est un transfert de taxes sans incidence sur les recettes qui augmenterait les taxes pour les véhicules à faible rendement énergétique et utiliserait ce revenu pour offrir des subventions pour l'achat de véhicules à haut rendement énergétique.

De plus, l'ABGF rendra les activités polluantes plus coûteuses en établissant de nouvelles taxes à la pollution (y compris les émissions de carbone, les polluants chimiques, les émissions de particules, etc.). Afin de réduire les coûts de transition, ces taxes devraient être mises en place progressivement, basées sur un échéancier de 10 à 20 ans.

L'argent provenant de ces taxes servirait à :

- améliorer le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), un programme fédéral couronné de succès qui appuie la diffusion de nouvelles technologies aux petites et moyennes entreprises, afin de couvrir diverses technologies et applications environnementales;
- améliorer substantiellement le financement offert par le Partenariat technologique Canada pour le développement de nouvelles technologies, de sources d'énergie et d'applications respectueuses de l'environnement. On pourrait également obtenir de l'argent neuf pour des projets environnementaux en détournant le financement actuel pour l'industrie aérospatiale et la défense, qui dominant actuellement la base du financement.



## Investissements durables

Le Rapport de 2002 du Commissaire à l'environnement et au développement durable (sous l'égide de la vérificatrice générale du Canada) mentionnait qu'il reste beaucoup à faire pour nettoyer les milliers de sites fédéraux contaminés, en plus des nombreuses mines abandonnées dans le Nord. Le Commissaire mentionne que le nettoyage des sites contaminés coûtera des milliards de dollars. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien estime que le nettoyage et la fermeture des mines abandonnées coûtera au moins 555 millions de dollars.

Comme le recommande le Commissaire, l'ABGF développera une liste prioritaire des pires sites et financera un plan d'action pour les nettoyer au cours des dix prochaines années. L'élimination des sub-

ventions existantes pour l'industrie minière constitue une source de fonds. Selon un rapport récent fait par MiningWatch et l'Institut Pembina, les subventions fédérales à l'industrie ont totalisé 383 millions de dollars en 2000-2002, et la majeure partie de ce montant provenait des dépenses fiscales comme les frais d'exploration au Canada, les frais de développement au Canada et la déduction à l'égard des ressources. L'ABGF révoquera ces dépenses fiscales afin d'éliminer le parti pris du régime fiscal qui existe depuis trop longtemps face à l'extraction minière polluante.

Finalement, l'ABGF investira 100 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années afin de financer la création de nouveaux parcs nationaux et zones protégées, et pour renverser le problème de sous-financement des parcs nationaux existants.



## Péréquation

La péréquation a pour objectif d'équilibrer la capacité fiscale de toutes les provinces, de sorte que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, peu importe leur province de résidence, puissent profiter de niveaux raisonnablement comparables de services publics à des montants d'imposition assez similaires. Au cours des dernières années, il est devenu évident qu'une réforme du système de péréquation actuel s'impose.

Lorsque les Canadiennes et Canadiens de tous les coins du pays profitent de niveaux de services publics raisonnablement comparables, à des montants d'imposition assez similaires, comme droit à la citoyenneté rendu possible grâce aux paiements de péréquation, le programme devient un moyen de relier le pays à sa population. C'est extrêmement important étant donné les forces centrifuges puissantes du régionalisme qui distinguent les Canadiennes et Canadiens les uns et les uns des autres et l'attrait puissant des États-Unis. La péréquation concrétise un éventail de valeurs ancrées dans les vertus de l'équité et de la solidarité mutuelle. Ce sont là des valeurs que les Canadiennes et Canadiens devraient s'efforcer de conserver.

Les critiques de la péréquation affirment que le programme offre un moyen de dissuasion au développement économique dans les provinces les plus pauvres. Évidemment, ils soulignent souvent le fait que les provinces qui reçoivent le plus en vertu

de la péréquation présentent la pire performance économique – bouleversant ainsi les causes et les effets : le point central du programme est précisément de soutenir les provinces les plus pauvres. De plus, les preuves montrent que le programme a bien servi le pays. Une récente étude longitudinale de Bird et Vaillancourt montrait que étant donné que la péréquation a été introduite en 1957, la croissance économique par habitant dans les provinces qui en bénéficient a été légèrement plus élevée que dans les provinces qui n'en bénéficient pas. De nombreux critiques de la péréquation affirment qu'une meilleure alternative serait un appui direct aux individus par le biais des paiements de sécurité du revenu ou des réductions d'impôt. De cette manière, ces critiques cherchent à éroder la prestation *publique* de services et à en donner davantage aux individus et au marché.

Le montant de la péréquation payable annuellement à chaque province admissible est déterminé par une formule complexe qui calcule la capacité fiscale de cette province par habitant, comparativement à la capacité fiscale moyenne des provinces canadiennes par habitant. Chaque province qui a une capacité fiscale par habitant inférieure à la moyenne, ou « normale », a droit à un paiement de péréquation — payé à même les revenus du gouvernement fédéral — suffisant pour ramener le revenu par habitant de cette province à la normale.



À un certain moment, la capacité fiscale d'une province était évaluée par rapport à la moyenne des dix provinces canadiennes. Lorsque le prix de l'essence est monté en flèche pendant la crise énergétique au début et à la fin des années 1970, les immenses revenus énergétiques accumulés par les provinces productrices d'énergie, spécialement l'Alberta, a fait augmenter la moyenne, haussant ainsi le coût de la péréquation pour le gouvernement fédéral. On a modifié la norme en 1982 pour une norme de cinq provinces, qui exclue l'Alberta et les quatre provinces de l'Atlantique. En effet, on a éliminé des calculs la majeure partie des recettes pétrolières et des revenus de l'essence au Canada.

La capacité fiscale de l'Alberta est maintenant de plus de 10 000 \$ par personne, comparativement à la « normale » qui était de 5 914 \$ en 2000-2001.

Un autre obstacle majeur à un programme de péréquation efficace et équita-

ble est que, depuis 1982, on a limité la péréquation. Le gouvernement fédéral a imposé cette mesure unilatéralement pour limiter les coûts au départ. Le plafond a en fait été abaissé trois fois en 1982. L'effet sur les petites provinces démunies est maintenant assez important — quelque 100 millions de dollars par année pour le Manitoba, par exemple. Si on a pu justifier ce plafond, la raison n'existe plus. Le gouvernement fédéral connaît d'importants surplus — en partie, on pourrait l'affirmer, en récupérant les transferts des droits des sept provinces les moins riches — et bon nombre de provinces luttent pour répondre aux demandes accrues pour la santé, l'éducation et l'aide sociale.

L'ABGF éliminerait le maximum de la péréquation et reviendrait à la norme de dix provinces.



## Aide, commerce international et défense nationale

Un groupe de pression actif en faveur de la défense travaille à réorienter les fonds publics vers les dépenses militaires. Récemment, l'*Ottawa Citizen* a rapporté que ce groupe de pression craignait que le programme social du premier ministre ignore les forces armées canadiennes et qu'un « intérêt pour les programmes sociaux ralentirait les dépenses pour la défense ».

À cause du 11 septembre et de la « guerre contre le terrorisme », le gouvernement canadien est sollicité sur plusieurs plans pour injecter les ressources du gouvernement dans les dépenses militaires lors du prochain budget fédéral. Les comités parlementaires, les groupes de réflexion privés et l'administration Bush ont contesté le niveau de dépenses militaires du Canada et ont demandé des forces militaires canadiennes substantiellement accrues et bien armées afin de poursuivre la guerre contre le terrorisme et de participer aux opérations menées par les États-Unis comme celles qui ont lieu en Afghanistan ou en Irak. Ces rapports demandent des dépenses annuelles additionnelles qui vont de 1 à 6 milliards de dollars ou plus pour les forces militaires canadiennes.

Cependant, un examen des dépenses militaires du Canada fait par un organisme indépendant brosse un tableau bien différent. Le rapport intitulé *Breaking Rank: A citizens' review of Canada's military spending* de l'Institut Polaris, un groupe de recher-

che d'intérêt public situé à Ottawa, a conclu que les 12,3 milliards de dollars consacrés aux dépenses militaires du Canada sont très élevées selon des comparaisons internationales : d'après les chiffres de la Défense nationale, en dollars canadiens réels, le Canada occupe le sixième rang parmi les 19 membres de l'OTAN et le seizième rang dans le monde entier.

À titre de comparaison, les critiques en faveur de la défense citent souvent les dépenses militaires du Canada comme un pourcentage du PIB, plutôt qu'en termes monétaires réels, ce qui place le Canada beaucoup plus loin dans le classement des dépenses militaires parmi les membres de l'OTAN (après le petit pays du Luxembourg). Mais Daniel Bon, directeur général de l'élaboration des politiques de l'armée et l'un des architectes de la politique actuelle en matière de défense, a précisé clairement que la méthode de pourcentage du PIB est tout simplement « inacceptable ». Voici ce qu'il a dit au *Ottawa Citizen* : « Ce qui compte réellement, c'est la somme d'argent que vous dépensez réellement. Je crois que c'est très significatif et les gens minimisent ce fait. »

Le rapport de l'Institut Polaris concluait que les problèmes de financement du ministère de la Défense nationale ne découlent pas d'un financement insuffisant, mais plutôt d'une politique de défense imparfaite et désuète créée il y a près de dix ans,





et d'une longue histoire de mauvaise planification, de gaspillage et de mauvaise gestion des dollars canadiens pour la défense.

Le Livre blanc sur la défense de 1994 est fondé sur l'idée de la guerre froide et les pressions exercées par les États-Unis et par l'OTAN ont entraîné les Forces canadiennes à jouer un rôle de plus en plus axé sur le combat à l'échelle internationale. Ces missions, sous la gouverne de l'OTAN et des États-Unis, se sont faites aux dépens des opérations de maintien de la paix de l'ONU, tellement qu'à la fin de 2001, 219 soldats seulement, moins de 6 pour cent du personnel canadien déployé, participaient aux missions de maintien de la paix.

Selon l'Institut Polaris, la politique de défense désuète et le gaspillage au MDN ont entraîné le gaspillage de milliards de dollars pour les programmes militaires importants sans objectif ni avantage clair pour la défense du Canada. Par exemple, nous avons gaspillé 750 millions de dollars pour l'achat de sous-marins britanniques usagés qui, on le sait très bien, présentent des défauts de conception, 174 millions de dollars pour un système de communications par satellite qui n'a jamais servi, 65 millions de dollars pour la formation de pilotage qui n'a jamais été suivie. De plus, des hausses généreuses ont été accordées à des généraux et des amiraux pendant que les soldats voyaient leurs salaires gelés pendant huit ans.

Le besoin de se débarrasser d'outils et d'équipement désuets pour la défense et de réaffecter les ressources dans des domaines hautement prioritaires sans dépenser de fonds supplémentaires était un thème

central d'un rapport récent rédigé par des soldats des Forces canadiennes intitulé *The Corporal's Report*. Le rapport faisait des recommandations raisonnables qui incluaient la mise en gardiennage de l'artillerie, des avions de chasse et des bâtiments de surface afin de payer pour un nouvel équipement qui répondrait mieux aux besoins d'options militaires spécialisées.

Une bonne politique de défense et un bon budget devraient voir à ce que l'on assure la défense du territoire et la souveraineté légitimes du Canada au plus bas coût nécessaire possible. De plus, les Forces canadiennes devraient jouer un rôle positif à l'échelle internationale par le biais d'opérations de maintien de la paix non armées sous l'égide de l'ONU.

Assez loin des besoins en matière de défense, d'autres facteurs influencent le budget militaire du Canada. Les dépenses militaires et la participation à la guerre contre le terrorisme menée par les États-Unis sont utilisées pour chercher à gagner la faveur des États-Unis, le plus important partenaire commercial du Canada. Un nombre de plus en plus élevé d'entreprises canadiennes qui reçoivent des contrats de plusieurs millions de dollars du MDN font pression pour de nouveaux contrats. De plus, les accords de libre-échange qui restreignent les pouvoirs gouvernementaux canalisent l'argent pour la défense vers les subventions aux entreprises et servent à d'autres fins économiques non reliées à la défense.

La pression pour accroître les dépenses militaires va en fait à contre-courant d'une



opinion publique informée. Les sondeurs rapportent de façon constante que, lorsqu'on leur demande de choisir entre les programmes sociaux et les dépenses militaires, les Canadiennes et Canadiens souhaitent essentiellement que l'argent des contribuables serve aux soins de santé, à l'éducation et à la réduction de la pauvreté et non pas à la défense. Cette tendance a été démontrée encore une fois dans le sondage de fin d'année de la revue *MacLean's* qui a révélé que 59 % des Canadiennes et Canadiens ont choisi plus d'argent pour améliorer les soins de santé tandis que seulement 7 % ont choisi plus d'argent pour l'armée.

La population canadienne s'oppose à la participation du Canada à la guerre contre le terrorisme et à des dépenses militaires accrues, ce qui se fera au détriment des programmes sociaux. Les sondages disent au gouvernement que la population canadienne souhaite que le Canada joue un rôle indépendant face aux États-Unis, qu'il cherche à trouver des moyens non militaires pour effectuer un changement positif dans le monde et qu'il protège la souveraineté et les programmes sociaux du Canada.

Pour la population canadienne, la sécurité découle des programmes sociaux et non pas des forces armées. Les priorités fiscales devraient correspondre à cette vision, de même que les ressources consacrées à l'amélioration des programmes sociaux et à la protection de l'environnement, à la capacité nationale de répondre aux urgences et aux moyens non militaires d'intervention à l'échelle internationale, conformément au rôle traditionnel du Canada à ti-

tre de fournisseur d'aide et de gardien de la paix.

## L'approche de l'ABGF

On ne devrait pas augmenter les dépenses de la défense du Canada. On devrait plutôt répondre aux nouvelles demandes de dépenses avec le budget existant en réaffectant des ressources aux domaines prioritaires.

Les politiques étrangères et celles pour la défense du Canada seraient examinées publiquement et une caisse serait créée pour faciliter la participation des citoyennes et citoyens et la recherche par un expert indépendant.

De nombreux groupes, y compris le Project Ploughshares, une coalition œcuménique sur les questions de paix et de justice, proposent un examen beaucoup plus approfondi de la politique de défense qui conteste la politique actuelle et utiliserait les ressources de la défense canadienne pour le maintien de la paix, la surveillance des frontières et l'intervention nationale en cas d'urgence.

De plus, un institut permanent de recherche et de politique publique serait créé, avec un budget annuel de 6 millions de dollars, pour faire de la recherche, encourager la participation des citoyennes et citoyens dans les discussions sur la défense et la politique étrangère et pour promouvoir les valeurs canadiennes de prévention et de règlements des conflits internationaux sans intervention militaire.

Par exemple, le Canada devrait consacrer des ressources pour la sécurité afin de



mettre en œuvre l'obligation fondamentale de protéger des civils vulnérables, à partir de son importante expérience de maintien et de consolidation de la paix. Quelles doctrines militaires sont appropriées, quelles règles d'engagement, quelle formation et quel équipement sont nécessaires pour ce rôle<sup>1</sup>? Une autre source d'insécurité majeure est la diffusion d'armes et d'armements légers dans les régions où règne l'instabilité politique. Les débats actuels au Canada sur la défense nationale ne doivent pas s'attarder uniquement sur la puissance militaire mais intégrer des idées plus larges de développement, de droits de la personne, de contrôle des armements et de désarmement dans les options de politiques examinées.

Finalement, la réponse civile nationale d'urgence et les organismes de recherche et de sauvetage comme la Garde côtière devraient être équipées afin de mieux répondre aux situations d'urgence. Les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, comme Santé Canada, devraient embaucher des fonctionnaires supplémentaires pour assurer un contrôle régulier et global des vivres, de l'approvisionnement en eau et d'autres services essentiels.

### **Obliger le gouvernement à respecter ses engagements en matière d'aide internationale**

Des prouesses militaires accrues de la part des États-Unis et de leurs alliés n'atténueront certainement pas la plupart des me-

naces les plus grandes pour la paix et la sécurité internationales. Au contraire, se concentrer sur le développement humain et la sécurité humaine est essentiel pour atteindre la paix internationale pour tout le monde. Les gouvernements doivent répondre par l'injection urgente et majeure de nouvelles ressources pour ces aspects non militaires de la sécurité mondiale. Au cours des années 1990, la période au cours de laquelle les dépenses militaires canadiennes ont diminué de 14 %, les dépenses pour l'aide au développement ont diminué de plus de 30 %.

Le gouvernement canadien s'est engagé à doubler l'aide canadienne d'ici 2010. Cette annonce faite lors du discours du Trône de septembre 2002 fait suite à dix années de générosité en baisse comme peuple, avec notre performance relative à l'aide offerte qui est passée de 0,44 % de notre revenu national brut (RNB) en 1993-1994 à 0,25 % aujourd'hui. Le Canada se classe maintenant au 14<sup>e</sup> rang parmi 22 pays développés donateurs (à égalité avec quatre autres donateurs), en baisse par rapport au 6<sup>e</sup> rang qu'il occupait en 1993, et beaucoup plus loin par rapport à son engagement face à l'objectif des Nations Unies de 0,7 % du RNB.

Les Nations Unies ont calculé qu'une augmentation immédiate de 50 milliards de dollars américains en aide totale est nécessaire pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs de développement du millénaire adoptés par tous les pays, y compris le Canada, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en



2000. Ces objectifs incluent la réduction de moitié de la proportion des personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour, la réduction de moitié du nombre de personnes qui ont faim, en arriver à l'enseignement primaire universel et l'élimination de la disparité entre les sexes dans l'enrôlement, entre autres choses, avec comme objectif ultime urgent de mettre fin à la pauvreté dans le monde.

L'ABGF augmente les dépenses pour l'aide extérieure du Canada pour qu'elle atteigne l'objectif d'ici deux ans. De plus, nous ferions un effort particulier pour voir à ce que le Canada contribue sa part au fonds mondial de lutte contre le SIDA en Afrique.

## **Un cadre de développement pour le programme commercial du Canada**

Les Canadiennes et Canadiens demeurent des multilatéralistes engagés et ont d'importants intérêts face à un système commercial fondé sur les règles. Cependant, les citoyennes et citoyens du Canada ont également souligné à maintes reprises qu'ils tenaient à des valeurs canadiennes fondamentales - loyauté, équité, droits de la personne et viabilité environnementale - comme points essentiels de la politique commerciale du Canada.

Il reste toujours un écart important entre l'engagement exprimé par le Canada face au développement et les positions commerciales du Canada présentées à ce

jour pour l'agriculture. Les pressions continues exercées par le Canada pour une limite globale du niveau de subventions accordées aux agriculteurs est positif. Mais il y a deux domaines clefs pour le leadership en matière de développement et l'action face aux règles commerciales dans le secteur de l'agriculture. Le Canada doit appuyer de nouveaux outils de défense commerciaux simplifiés qui permettent aux pays en développement de protéger les agriculteurs contre le dumping alimentaire. Le Canada devrait également appuyer une « boîte de développement » qui permettrait aux pays en développement d'exempter des engagements sur la réduction tarifaire les principales cultures assurant une sécurité alimentaire et de pouvoir accroître l'aide pour soutenir la production des agriculteurs à faible revenu.

Le Canada joue également un rôle problématique dans les forums commerciaux mondiaux pour défendre la stricte exécution des ententes sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC). Le Canada doit appuyer les mesures les moins lourdes afin que les pays les plus pauvres puissent importer des médicaments génériques qui permettront de sauver des vies. Le Canada devrait également appuyer une révision de l'ADPIC afin d'interdire les brevets sur les formes vivantes et de protéger les droits des agriculteurs de sauver et de vendre des semences sur les marchés locaux.

Finalement, l'approche du Canada face au renforcement des capacités reliées au commerce dans le Sud doit appuyer les diverses approches analytiques au com-



merce et au développement et stimuler la capacité des éléments marginalisés de la société civile pour qu'ils participent au processus national de prise de décisions en matière de politique commerciale.

## Renvois

- <sup>1</sup> The Responsibility to Protect: Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, 2001.

# Équité fiscale

La plus grande partie des initiatives fiscales de l'Alternative budgétaire visent à fournir des revenus suffisants pour financer des services publics importants. Ces changements fiscaux sont décrits dans la section sur les paramètres macroéconomiques et fiscaux. Cette partie de l'Alternative budgétaire porte sur un petit nombre de mesures qui visent à augmenter l'équité du régime fiscal.

Les mesures suivantes sont incluses dans les éléments pour l'équité fiscale de l'ABGF.

1. Réduire la pauvreté des enfants en élargissant la prestation fiscale pour enfants.
2. Rembourser les augmentations d'impôt payées par les personnes à faible revenu qui proviennent des modifications au taux d'impôt sur le revenu proposées dans l'Alternative budgétaire de cette année.
3. Proposer trois changements à l'imposition de revenu non gagné : introduire une taxe sur le transfert de la richesse pour les successions d'importance; et deux changements au traitement fiscal des gains en capital.

## Mesures visant l'équité fiscale

Soutien pour enfants

L'Alternative budgétaire de 2002-2003 propose d'améliorer le soutien fédéral pour les enfants. La prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral, un crédit d'impôt remboursable, est la principale source d'aide fédérale aux familles qui ont des enfants. Présentement, elle comprend deux éléments, la prestation de base et le supplément national pour enfants. L'Alternative budgétaire propose d'augmenter la prestation de base, le supplément pour les enfants de moins de sept ans et le supplément pour trois enfants ou plus.

- La prestation, dont le maximum actuel est de 1 195 \$, sera augmentée à un maximum de 2 150 \$ par enfant en 2004. Le supplément pour les jeunes enfants passerait de 237 \$ à 425 \$ par mois et l'augmentation par enfant pour les familles de trois enfants ou plus passerait de 83 \$ à 150 \$.
- La valeur annuelle de ce programme serait de 15 milliards de dollars et l'accroissement de l'aide fédérale pour ce programme serait de 6,5 milliards de dollars.
- Le remboursement de l'augmentation d'impôt payée par les individus à faible revenu.





- L'augmentation dans le premier taux d'imposition de 16 à 17 pour cent aura, bien sûr, des répercussions sur les personnes qui ont un revenu élevé et faible. Ce budget propose de rembourser l'augmentation d'impôt payée par les individus dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu. Cette mesure coûtera quelque 200 millions de dollars.

## Mesures pour augmenter les revenus

Cette hausse substantielle pour aider les familles qui ont des enfants et les individus à faible revenu sera équilibrée par les changements dans l'imposition des gains en capital et par l'introduction d'un impôt sur le transfert de fortune.

Nous introduirions une taxe sur le transfert des grandes concentrations de fortunes entre les générations. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays de l'OCDE qui n'ont pas d'impôt sur le transfert de fortune. Même les États-Unis perçoivent un montant substantiel de revenus avec l'impôt sur le transfert de fortune.

La richesse est concentrée beaucoup plus inégalement que le revenu et certaines formes de richesses ne produisent pas de revenu imposable significatif (par e.g. les possessions d'action; les maisons de grande taille; les produits de luxe. De plus, d'importantes accumulations de richesses aux mains de quelques-uns soutiennent une concentration significative de pouvoir économique et politique qui est indésirable dans une société démocratique. Et des dons

Sommaire du revenu potentiel provenant des changements fiscaux (millions \$)				
		2003-04	2002-3	Explication
<b>Taux d'imposition</b>				
<b>Impôt sur la fortune</b>		3,885		Le revenu sur le transfert de fortune de plus d'un million de dollars, à un taux d'imposition de 25 pour cent
<b>Augmentation du P.I.T. dans les dépenses fiscales</b>				
	Implantation des prestations pour enfants de la campagne 2000; comprend l'élimination du crédit sur les revenus salariaux	(6,364)	-	Avantage de 3 000 \$ par enfant, 10 % de compensation fiscale entre 18 000 \$ et 45 000 \$, 5 % de compensation lorsque le montant est supérieur à 45 000 \$
	Allègement de la taxe pour les individus sous le SFR	(205)		Remboursement de l'augmentataion d'impôt à payer pour les personnes qui sont sous le SFR à la suite de l'augmentation du premier taux d'impôt de 16 à 17 pour cent
<b>Augmentation des revenus du P.I.T.</b>				
<b>Personnel</b>	Taux d'inclusion des gains en capital de 75 %, personnel	1157.5	266	Remettre le taux d'inclusion des gains en capital à 75 % au lieu du taux d'inclusion de 50 % implanté en 2000
	Élimination de l'exemption du montant à vie de 500 \$ de gains en capital pour les petites entreprises	607.5		
<b>Entreprises (projeté en 2000)</b>	Taux d'inclusion de gains en capital de 75 % pour les entreprises	1,015		Remettre le taux d'inclusion des gains en capital à 75 % au lieu du taux d'inclusion de 50 % implanté en 2000
<b>Total</b>		95	266	



importants de richesse entre les générations vont à l'encontre de l'objectif démocratique d'une véritable égalité des chances.

Nous implanterons un impôt sur le transfert de richesse sur les transferts intergénérationnels de plus de 1 million de dollars. Le taux d'impôt serait de 25 pour cent. L'assiette fiscale serait le montant transféré qui est de plus de 1 million de dollars. Nous estimons que ce niveau de transferts permettrait de percevoir 3,8 milliards de dollars par année.

Nous renverserions les changements apportés au traitement de l'impôt sur les gains en capital introduits depuis 2000. Au cours des trois dernières années, le gouvernement

libéral a diminué à deux reprises le taux d'inclusion des gains en capital. L'Alternative budgétaire rétablirait le taux d'inclusion aux trois quarts, à savoir ce qu'il était avant le 28 février 2000. Cette mesure permettrait d'augmenter les revenus de quelque 2,2 milliards de dollars tant par la voie de l'impôt sur le revenu des entreprises que sur le revenu des individus. De plus, l'exemption actuelle à vie de 500 000 \$ pour les gains en capital pour les actions des petites entreprises sera éliminée et imposée aux trois quarts du taux d'inclusion. Cette mesure permettrait de toucher des revenus de quelque 600 millions de dollars.